

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 10-121

sur la recherche, le transfert de technologie et l'innovation : fonds régional de recherche et d'innovation

Réunion du VENDREDI 5 MARS 2010

Réunie le vendredi 5 mars 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

M. BONNEAU, Mmes LEMAUX, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), MM. LEFRANC, PINEL,

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'affecter :

- sur l'APSUB « Fonds régional de recherche et d'innovation » de 1 190 000 € votée pour 2010, les montants suivants :

- . 14 950 € au titre du dossier 10RNATPARI cofinancement de projets nationaux et partenariats,
- . 462 420 € au titre du dossier 10RPIPOLEI soutien à la recherche collaborative privée et publique,
- . 100 000 € au titre du dossier 10RTTECNOI soutien aux centres et plateformes de transfert de technologie,

- sur l'AESUB « Fonds de recherche et d'innovation » de 7 483 866 € votée pour 2010, les montants suivants :

- . 20 000 € au titre du dossier 10REURINTF cofinancement de projets européens et collaborations internationales,
- . 263 752 € au titre du dossier 10RNATPARF cofinancement de projets nationaux et partenariats,
- . 10 494,76 € au titre du dossier 10RDIFFUF soutien à la diffusion de la culture scientifique et valorisation des recherches,
- . 85 000 € au titre du dossier 10RPIOSEOF soutien à la recherche privée,
- . 151 340 € au titre du dossier 10RPIPOLEF soutien à la recherche collaborative privée et publique,
- . 73 500 € au titre du dossier 10RINCUBF soutien à l'incubation et à la préincubation,

- sur l'AESUB « Formation dans les entreprises et les associations » de 2 072 300 € votée en 2010, un montant de 4 600 € au titre du dossier 10JCRTE Création Reprise Transmission d'entreprises,

- sur l'AE « Fonctionnement des CFA » de 35 200 000 € votée en 2010, un montant de 100 000 € au titre du dossier 10JBFCTCFA « Fonctionnement ordinaire des CFA » ;

• d'attribuer les subventions suivantes :

→ sur le chapitre 909 du Budget de la Région

* au titre du cofinancement de projets nationaux et partenariats

- 14 950 € à l'Université de Caen Basse-Normandie pour l'acquisition d'un équipement dans le cadre du projet AMOSIT2,

* au titre du soutien à la recherche collaborative privée et publique

- 450 000 € au GIP CYCERON, pour sa participation au projet Gallimed,

- 12 420 € à l'entreprise QUERTECH INGENIERIE, pour sa participation au projet RIBEG,

* au titre du soutien aux centres et plateformes de transfert de technologie

- 100 000 € à l'ISPA Entreprise, pour l'acquisition d'équipement dans sa mission de transfert de technologie,

→ **sur le chapitre 939 du Budget de la Région**

* au titre du cofinancement de projets européens et collaborations internationales

- 20 000 € à l'ENSICAEN, pour le financement de déplacements à l'international d'enseignants-chercheurs dans le cadre de la convention de coopération 2010 ENSICAEN-CRBN,

* au titre du cofinancement de projets nationaux et partenariats

- 53 000 € au CNRS, pour le financement de l'allocation postdoctorale de Monsieur Pierre-Yves HERVE,

- 53 000 € à l'Université de Caen Basse-Normandie, pour le financement de l'allocation postdoctorale de Monsieur Christophe DENOYELLE,

- 19 752 € à l'Université de Caen Basse-Normandie, pour le financement du salaire d'un ingénieur de recherche dans le cadre du projet AMOSIT2,

- 100 000 € à l'Ecole de Management de Normandie, au titre du volet recherche de la convention de coopération 2010 EMN-CRBN,

- 38 000 € à l'Université de Caen Basse-Normandie, pour le financement d'un poste d'ingénieur d'études accueilli au CERMN,

* au titre du soutien à la diffusion de la culture scientifique et valorisation des recherches

- 6 417,76 € aux organismes figurant en annexe 1, pour le soutien aux déplacements des lycéens vers des manifestations de culture scientifique,

- 4 077 € à l'Université de Caen Basse-Normandie, pour le soutien au financement des colloques, conformément à l'annexe 2,

* au titre du soutien à la recherche privée

- 85 000 € à 3 entreprises, pour leurs projets d'innovation, conformément à l'annexe 3,

* au titre du soutien à la recherche collaborative privée et publique

- 67 580 € à l'entreprise QUERTECH INGENIERIE, pour sa participation au projet RIBEG,

- 83 760 € au CNRS, pour sa participation au projet RIBEG,

* au titre du soutien à l'incubation et à la pré-incubation

- 44 200 € à Normandie Incubation, pour les projets figurant en annexe 4,
- 29 300 € à l'ISPA Entreprises, pour l'accueil de Monsieur DURGEON, porteur du projet incubé « BINBOXES »,

→ sur le chapitre 931 du Budget de la Région

* au titre de la formation dans les entreprises et les associations

- 4 600 € à Normandie Incubation, pour le programme « formation des actifs », conformément à l'annexe 4,

* au titre du fonctionnement des CFA

- 100 000 € à l'ISPA, organisme gestionnaire du CFAP ;
 - d'accorder un délai d'un mois aux bénéficiaires à compter de l'envoi des projets de conventions pour le retour de celles-ci dûment signées, faute de quoi les aides accordées seront annulées de plein droit ;
 - de prévoir la modalité de paiement suivante : le versement des aides attribuées au lycées figurant en annexe 1 sera effectué sur présentation de factures et au vu de la délibération ;
 - d'autoriser le Président à :
 - solliciter un financement des fonds structurels FEDER 2007-2013, pour la prolongation du poste en renfort de l'action Etat-Région sur la Stratégie Régionale de l'Innovation,
 - signer :
 - . la convention d'application 2010 de coopération avec l'ENSICAEN, conformément à l'annexe 5,
 - . la convention d'application 2010 de coopération avec l'Ecole de Management de Normandie, conformément à l'annexe 6,
 - . tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 10-122

sur la recherche, le transfert de technologie et l'innovation : Contrat de Projets Etat-Région 2007-2013

Réunion du VENDREDI 5 MARS 2010

Réunie le vendredi 5 mars 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

M. BONNEAU, Mmes LEMAUX, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), MM. LEFRANC, PINEL,

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de désaffecter, conformément au tableau joint en annexe 1 :

- sur l'APCPER « Fonds de recherche et d'innovation – Contrat de Projets Etat-Région 2007-2013 » de 11 587 500 € votée en 2008 et modifiée en 2010, un montant total de 279 990,28 €,

- sur l'AECPER « Fonds de recherche et d'innovation – Contrat de Projets Etat-Région 2007-2013 » de 5 587 500 € votée en 2008 et modifiée en 2010, un montant total de 76 513,44 € ;

- d'affecter :

- sur l'APCPER « Fonds de recherche et d'innovation – Contrat de Projets Etat-Région 2007-2013 » de 11 587 500 € votée en 2008 et modifiée en 2010, les dossiers suivants :

- . 160 000 € au titre du dossier CP5R1211SI Projet CYCERON,
- . 314 620 € au titre du dossier CP5R1212SI Projet ICORE,
- . 351 000 € au titre du dossier CP5R1214SI Projet Pôle Prairie,
- . 105 970 € au titre du dossier CP5R1215SI Projet GR²TC,
- . 12 027 € au titre du dossier CP5R1221SI Projet STIC,
- . 48 100 € au titre du dossier CP5R1231SI Projet SPIRAL 2,
- . 1 086 000 € au titre du dossier CP5R1234SI Projet Développement de la recherche dans le domaine matériaux,

- sur l'AECPER « Fonds de recherche et d'innovation - Contrat de Projets Etat-Région 2007-2013 » de 5 587 500 € votée en 2008 et modifiée en 2010, les dossiers suivants :

- . 122 000 € au titre du dossier CP5R1212SF Projet CORE,
- . 90 500 € au titre du dossier CP5R1215SF Projet GR²TC,
- . 84 000 € au titre du dossier CP5R1221SF Projet STIC,
- . 141 120 € au titre du dossier CP5R1222SF Projet MRSH,
- . 5 000 € au titre du dossier CP5R1232SF Projet RMPP,
- . 281 936 € au titre du dossier CP5R1233SF Projet CRUNCH.

- d'attribuer, au titre du Contrat de Projets Etat-Région 2007-2013, conformément aux tableaux joints en annexe 2 et 3, les aides suivantes :

* sur le chapitre 909 du Budget de la Région

au GIP CYCERON

- 160 000 € pour le projet R25_p1 CYCERON,

à l'Université de Caen Basse-Normandie

- 314 620 € pour le projet R25_p2 ICORE,
- 351 000 € pour le projet R25_p4 Pôle Prairie,
- 105 970 € pour le projet R25_p5 GRRTC domaine côtier,
- 12 027 € pour le projet R25_p6 STIC et sécurisé

☐ au GANIL

- 48 100 € pour le projet R25_p9 SPIRAL 2,

☐ à l'ENSICAEN

- 1 086 000 € pour le projet r25_p12 Matériaux,

* sur le chapitre 939 du Budget de la Région

☐ à l'Université de Caen Basse-Normandie

- 90 500 € pour le projet R25_p5 GRRTC domaine côtier,
- 84 000 € pour le projet R25_p6 STIC,
- 141 120 € pour le projet R25_p7 MRSH,

☐ au CHU de Caen

- 122 000 € pour le projet R25_p2 ICORE,

☐ à l'ENSICAEN

- 5 000 € pour le projet R25_p10 RMPP,
- 281 936 € pour le projet R25_p11 CRUNCH

• d'accorder un délai d'un mois au bénéficiaire à compter de l'envoi du projet de convention pour le retour de celle-ci dûment signée, faute de quoi l'aide accordée sera annulée de plein droit ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 10-123

sur la recherche, le transfert de technologie et l'innovation : ARCHADE

Réunion du VENDREDI 5 MARS 2010

Réunie le vendredi 5 mars 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

M. BONNEAU, Mmes LEMAUX, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), MM. LEFRANC, PINEL,

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'approuver la prise de participation d'un montant de 4 000 €, de la SEM SAPHYN dans la société commerciale dénommée CYCLHAD, conformément à l'annexe jointe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 10-124

sur les affaires européennes et les relations internationales

- - - - -

Réunion du VENDREDI 5 MARS 2010

Réunie le vendredi 5 mars 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional,
à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU,
Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, CAUCHY,
LAFAY, BIHEL, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS,
MM. THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes LEMAUX, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), MM. LEFRANC, PINEL,

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin
2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de désaffecter :

- sur l'AE MO « Europe Actions Diverses » de 1 038 900 € votée en 2010, un montant global de 372 546,76 €,

- sur l'AP MO « Divers Investissement Europe International » de 15 000 € votée en 2009, un montant de 3 041 € au titre du dossier 09YADIVAP « Dépenses diverses en AP investissement »,

- sur l'AE MO « Europe Actions Diverses » de 160 000 € votée en 2007, un montant de 29 695,80 € au titre du dossier 07YAMOADIV « Europe AE MO » ;

- d'affecter :

- sur l'AE MO « Europe Actions Diverses AE MO » de 1 038 900 € votée en 2010, un montant global de 856 485,76 € au titre du dossier 10YA « Dépenses Relations Internationales »,

- sur l'AE SUB « Dépenses AE Bruxelles » de 25 850 € votée en 2010, un montant de 120 € au titre du dossier 10YABRUXAE « Dépenses Bruxelles AE » ;

- d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget de la Région, un montant global de subventions de 1 120 € réparti comme suit :

- 120 € au CDPF Cercle des Délégués Permanents Français, au titre de la cotisation 2010,

- 1 000 € à l'Association AVRIL, pour l'envoi d'un SVE, Elodie Hamelin en Tunisie ;

- d'autoriser :

- la prise en charge aux frais réels des dépenses de transport, d'hébergement et de restauration de Monsieur Pierre SCHMIT, qui se rendra en Norvège en mars 2010

- le paiement :

- des factures relatives aux dépenses de mise en place du stand de la Basse-Normandie à Lexington,

- à UCL Isigny Sainte-Mère, des factures relatives à la mise à disposition de Nicolas JOURDAN, agent de son bureau de New-York et aux frais d'exercice de ses missions jusqu'au 1^{er} novembre prochain pour un montant de 30 000 €,

- la signature de la convention de réservation du stand Normandie-France au sein du Pavillon ALL TECH Experience avec la société ALL TECH, pour un montant de 185 000 €, soit 250 000 \$ sur la base de la parité€/ \$ au 15 février 2010,

→ le Président :

- à solliciter les financements européens et nationaux complémentaires pour ces dossiers,

- à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 10-125

sur les affaires européennes et les relations internationales : subvention globale FEDER 2007/2013 – animation 2009 du CRITT BNC

Réunion du VENDREDI 5 MARS 2010

Réunie le vendredi 5 mars 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes LEMAUX, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), MM. LEFRANC, PINEL,

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB « Subvention Globale » de 3 000 000 € votée pour 2010, un montant de 90 000 € au titre du dossier 10YAFEDERF « Subvention Globale FEDER Fonct » - sous dossier « Dynamiser outils transfert technologie » ;

- d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget de la Région, une subvention de 90 000 € au CRITT BNC, pour son programme d'animation 2009 ;

- de prévoir la modalité de paiement suivante : des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations sur présentation des factures et justificatifs certifiés acquittés, au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal de la subvention accordée ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes et convention utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 10-126

sur les affaires européennes et les relations internationales : subvention globale FEDER 2007/2013 – programme d’animation 2009-2010 de l’ADRIA Normandie

Réunion du VENDREDI 5 MARS 2010

Réunie le vendredi 5 mars 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l’Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes LEMAUX, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), MM. LEFRANC, PINEL,

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB « Subvention Globale » de 3 000 000 € votée pour 2010, un montant de 400 000 € au titre du dossier 10YAFEDERF « Subvention Globale FEDER Fonct » - sous dossier « Dynamiser outils transfert technologie » ;

- d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget de la Région, une subvention de 400 000 € à l'Association ADRIA Normandie, pour son programme d'animation 2009-2010 ;

- de prévoir la modalité de paiement suivante : des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations sur présentation des factures et justificatifs certifiés acquittés, au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal de la subvention accordée ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes et convention utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 10-127

sur les affaires européennes et les relations internationales : subvention globale FEDER 2007/2013 – Association Normande des Entreprises Alimentaires (ANEA) – action collective « Développement durable »

- - - - -

Réunion du VENDREDI 5 MARS 2010

Réunie le vendredi 5 mars 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes LEMAUX, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), MM. LEFRANC, PINEL,

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB « Subvention Globale » de 3 000 000 € votée pour 2010, un montant de 50 409 € au titre du dossier 10YAFEDERF « Subvention Globale FEDER Fonct AE » - sous dossier « Structurer filière pôle compétitivité » ;

- d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget de la Région, une subvention de 50 409 € à l'Association Normande des Entreprises Alimentaires (ANEA), pour l'action « Développement durable » ;

- de prévoir la modalité de paiement suivante : des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations sur présentation des factures et justificatifs certifiés acquittés, au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal de la subvention accordée ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes et convention utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 10-128

sur les affaires européennes et les relations internationales : subvention globale FEDER 2007/2013 – programme régional de développement de l'artisanat, volet 1 « installation à son compte » - Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat de Basse-Normandie

Réunion du VENDREDI 5 MARS 2010

Réunie le vendredi 5 mars 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes LEMAUX, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), MM. LEFRANC, PINEL,

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB « Subvention Globale » de 3 000 000 € votée pour 2010, un montant de 337 847 € au titre du dossier 10YAFEDERF « Subvention Globale FEDER Fonct » - sous dossier « Création reprise trans. entreprises » ;

- d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget de la Région, une subvention de 337 847 € à la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat de Basse-Normandie, pour l'action 2008-2009 « Installation à son compte » ;

- de prévoir la modalité de paiement suivante : des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations sur présentation des factures et justificatifs certifiés acquittés, au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal de la subvention accordée ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes et convention utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 10-129

sur les affaires européennes et les relations internationales : subvention globale FEDER 2007/2013 – Communauté d’agglomération de Caen-la-Mer – informatisation de l’Ecole Supérieure d’Arts et Médias (ESAM) - 2008-2010

Réunion du VENDREDI 5 MARS 2010

Réunie le vendredi 5 mars 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l’Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes LEMAUX, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), MM. LEFRANC, PINEL,

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'APSUB « Subvention Globale » de 8 000 000 € votée pour 2010, un montant de 242 527,60 € au titre du dossier 10YAFEDERI « Subvention Globale FEDER AP » - sous dossier « inf. numérique dével. prod. Services numér » ;

- d'attribuer sur le chapitre 900 du Budget de la Région, une subvention de 242 527,60 € à la Communauté d'agglomération de Cam-la-Mer, pour l'informatisation de l'Ecole Supérieure d'Arts et Médias ;

- de prévoir la modalité de paiement suivante : des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations sur présentation des factures et justificatifs certifiés acquittés, au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal de la subvention accordée ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes et convention utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 10-130

sur les affaires européennes et les relations internationales : subvention globale FEDER 2007/2013 – Association Pays d’Argentan Pays d’Auge Ornaïs (PAPAO) – animation touristique et économique (filiale équine) - 2009

Réunion du VENDREDI 5 MARS 2010

Réunie le vendredi 5 mars 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l’Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes LEMAUX, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), MM. LEFRANC, PINEL,

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB « Subvention Globale » de 3 000 000 € votée pour 2010, un montant de 9 750,44 € au titre du dossier 10YAFDERF « Subvention Globale FEDER Fonct AE » - sous dossier « Ingénierie territoriale » ;

- d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget de la Région, une subvention de 9 750,44 € au PAPAO, pour l'animation touristique et économique (filiale équine) de son territoire ;

- de prévoir la modalité de paiement suivante : des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations sur présentation des factures et justificatifs certifiés acquittés, au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal de la subvention accordée ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes et convention utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 10-131

sur les affaires européennes et les relations internationales : subvention globale FEDER 2007/2013 – Association du Pays de la Baie du Mont Saint-Michel – animation d'un COF (Contrat d'Objectif Territorial) 2010-2012

- - - - -

Réunion du VENDREDI 5 MARS 2010

Réunie le vendredi 5 mars 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes LEMAUX, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), MM. LEFRANC, PINEL,

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB « Subvention Globale » de 3 000 000 € votée pour 2010, un montant de 91 693,20 € au titre du dossier 10YAEDERF « Subvention Globale FEDER Fonct AE » - sous dossier « Efficacité énergétique » ;

- d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget de la Région, une subvention de 91 693,20 € à l'Association du Pays de la Baie du Mont Saint-Michel, pour l'animation d'un COT (Contrat d'Objectif Territorial) 2010-2012 ;

- de prévoir la modalité de paiement suivante : des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations sur présentation des factures et justificatifs certifiés acquittés, au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal de la subvention accordée ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes et convention utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 10-132

sur les affaires européennes et les relations internationales : subvention globale FEDER 2007/2013 – Syndicat mixte du Val de Vire – animation touristique du Pays Saint-Lois (2009)

Réunion du VENDREDI 5 MARS 2010

Réunie le vendredi 5 mars 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes LEMAUX, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), MM. LEFRANC, PINEL,

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB « Subvention Globale » de 3 000 000 € votée pour 2010, un montant de 20 057,51 € au titre du dossier 10YAÆDERF « Subvention Globale FEDER Fonct AE » - sous dossier « Ingénierie territoriale » ;

- d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget de la Région, une subvention de 20 057,51 € au Syndicat mixte du Val de Vire, pour l'animation touristique du Pays Saint-Lois ;

- de prévoir la modalité de paiement suivante : des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations sur présentation des factures et justificatifs certifiés acquittés, au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal de la subvention accordée ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes et convention utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 10-133

sur les affaires européennes et les relations internationales : subvention globale FEDER 2007/2013 – Syndicat intercommunal pour le développement du Pays du Perche Ornaï – animation touristique du Pays du Perche Ornaï (2009)

Réunion du VENDREDI 5 MARS 2010

Réunie le vendredi 5 mars 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes LEMAUX, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), MM. LEFRANC, PINEL,

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB « Subvention Globale » de 3 000 000 € votée pour 2010, un montant de 11 420 € au titre du dossier 10YAFEDERF « Subvention Globale FEDER Fonct AE » - sous dossier « Ingénierie territoriale » ;

- d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget de la Région, une subvention de 11 420 € au Syndicat intercommunal pour le développement du Pays du Perche Ornaïs, pour l'animation touristique de son territoire ;

- de prévoir la modalité de paiement suivante : des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations sur présentation des factures et justificatifs certifiés acquittés, au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal de la subvention accordée ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes et convention utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 10-134

sur les affaires européennes et les relations internationales : subvention globale FEDER 2007/2013 – GIP ADECO Pays du Bocage – animation de la filière agro-alimentaire du pays du Bocage

Réunion du VENDREDI 5 MARS 2010

Réunie le vendredi 5 mars 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes LEMAUX, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), MM. LEFRANC, PINEL,

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB « Subvention Globale » de 3 000 000 € votée pour 2010, un montant de 22 619 ,50 € au titre du dossier 10YAFEDERF « Subvention Globale FEDER Fonct AE » - sous dossier « Ingénierie territoriale » ;

- d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget de la Région, une subvention de 22 619,50 € au GIP ADECO Pays du Bocage, pour l'animation de la filière agro-alimentaire de son territoire ;

- de prévoir la modalité de paiement suivante : des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations sur présentation des factures et justificatifs certifiés acquittés, au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal de la subvention accordée ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes et convention utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 10-135

sur les affaires européennes et les relations internationales : subvention globale FEDER 2007/2013 – Commune du Grand Celland – projet exemplaire de réhabilitation de l'école communale (2009-2011)

Réunion du VENDREDI 5 MARS 2010

Réunie le vendredi 5 mars 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes LEMAUX, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), MM. LEFRANC, PINEL,

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'APSUB « Subvention Globale » de 3 000 000 € votée pour 2010, un montant de 16 650,90 € au titre du dossier 10YAEDEDERI « Subvention Globale FEDER AP » - sous dossier « Efficacité énergétique » ;

- d'attribuer sur le chapitre 900 du Budget de la Région, une subvention de 16 650,90 € à la commune du Grand Celland, pour la réalisation de son projet de réhabilitation de l'école communale ;

- de prévoir la modalité de paiement suivante : des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations sur présentation des factures et justificatifs certifiés acquittés, au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal de la subvention accordée ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes et convention utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 10-136

sur les affaires européennes et les relations internationales : subvention globale FEDER 2007/2013 – GIP ADECO Pays du Bocage – animation d'un COT (Contrat d'Objectif Territorial) 2009-2011

Réunion du VENDREDI 5 MARS 2010

Réunie le vendredi 5 mars 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes LEMAUX, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), MM. LEFRANC, PINEL,

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB « Subvention Globale » de 3 000 000 € votée pour 2010, un montant de 43 780,23 € au titre du dossier 10YAÆDERF « Subvention Globale FEDER Fonct AE » - sous dossier « Efficacité énergétique » ;

- d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget de la Région, une subvention de 43 780,23 € au GIP ADECO Pays du Bocage, pour l'animation d'un COT (Contrat d'Objectif Territorial) 2009-2011 ;

- de prévoir la modalité de paiement suivante : des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations sur présentation des factures et justificatifs certifiés acquittés, au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal de la subvention accordée ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes et convention utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 10-137

sur les affaires européennes et les relations internationales : subvention globale FEDER 2007/2013 – commune d'Isigny-le-Buat – installation d'une chaudière bois et d'un réseau de chaleur (2008-2010)

Réunion du VENDREDI 5 MARS 2010

Réunie le vendredi 5 mars 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes LEMAUX, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), MM. LEFRANC, PINEL,

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'APSUB « Subvention Globale » de 8 000 000 € votée pour 2010, un montant de 22 568,97 € au titre du dossier 10YAEDEDERI « Subvention Globale FEDER AP » - sous dossier « Energies renouvelables » ;

- d'attribuer sur le chapitre 900 du Budget de la Région, une subvention de 22 568,97 € à la commune d'Isigny-le-Buat, pour l'installation d'une chaudière bois et d'un réseau de chaleur ;

- de prévoir la modalité de paiement suivante : des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations sur présentation des factures et justificatifs certifiés acquittés, au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal de la subvention accordée ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes et convention utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 10-138

sur les affaires européennes et les relations internationales : subvention globale FEDER 2007/2013 – COULIDOOR SAS – acquisition d’une chaudière bois (2009-2010)

Réunion du VENDREDI 5 MARS 2010

Réunie le vendredi 5 mars 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l’Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes LEMAUX, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), MM. LEFRANC, PINEL,

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'APSUB « Subvention Globale » de 8 000 000 € votée pour 2010, un montant de 41 997 € au titre du dossier 10YAFEDERI « Subvention Globale FEDER AP » - sous dossier « Energies renouvelables » ;

- d'attribuer sur le chapitre 900 du Budget de la Région, une subvention de 41 997 € à l'entreprise COULIDOOR SAS, pour l'acquisition d'une chaudière bois ;

- de prévoir la modalité de paiement suivante : des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations sur présentation des factures et justificatifs certifiés acquittés, au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal de la subvention accordée ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes et convention utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 10-139

**sur les affaires européennes et les relations internationales : instruction déléguée
FEADER 2007/2013 – mise en œuvre de la stratégie locale de développement durable du
Pays de la Baie du Mont Saint-Michel - 2009**

Réunion du VENDREDI 5 MARS 2010

Réunie le vendredi 5 mars 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional,
à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU,
Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, CAUCHY,
LAFAY, BIHEL, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS,
MM. THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes LEMAUX, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), MM. LEFRANC, PINEL,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin
2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'autoriser l'Agence de Services et de Paiement, autorité de paiement du FEADER, à verser à l'Association Pays de la Baie du Mont Saint-Michel, la somme de 45 969,91 € au titre du dispositif 341 B2 « Soutien à l'élaboration et à la mise en œuvre des stratégies locales de développement à l'échelle du Pays ou PNR » ;

- de prévoir la modalité de paiement suivante : des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations sur présentation des factures et justificatifs certifiés acquittés, au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal de la subvention accordée ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes et conventions utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 10-140

**sur les affaires européennes et les relations internationales : instruction déléguée
FEADER 2007/2013 – mise en œuvre de la stratégie locale de développement durable du
Pays de Coutances - 2009**

Réunion du VENDREDI 5 MARS 2010

Réunie le vendredi 5 mars 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional,
à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU,
Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, CAUCHY,
LAFAY, BIHEL, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS,
MM. THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes LEMAUX, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), MM. LEFRANC, PINEL,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin
2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'autoriser l'Agence de Services et de Paiement, autorité de paiement du FEADER, à verser au syndicat mixte du Pays de Coutances, la somme de 17 166,21 € au titre du dispositif 341 B2 « Soutien à l'élaboration et à la mise en œuvre des stratégies locales de développement à l'échelle du Pays ou PNR » ;

- de prévoir la modalité de paiement suivante : des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations sur présentation des factures et justificatifs certifiés acquittés, au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal de la subvention accordée ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes et conventions utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 10-141

**sur les affaires européennes et les relations internationales : instruction déléguée
FEADER 2007/2013 – élaboration et mise en œuvre de la stratégie locale de
développement durable du Pays d'Argentan Pays d'Auge Ornaïs - 2009**

Réunion du VENDREDI 5 MARS 2010

Réunie le vendredi 5 mars 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional,
à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU,
Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, CAUCHY,
LAFAY, BIHEL, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS,
MM. THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes LEMAUX, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), MM. LEFRANC, PINEL,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin
2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'autoriser l'Agence de Services et de Paiement, autorité de paiement du FEADER, à verser à l'Association Pays d'Argentan Pays d'Auge Ornaïs, la somme de 50 525,14 € au titre du dispositif 341 B2 « Soutien à l'élaboration et à la mise en œuvre des stratégies locales de développement à l'échelle du Pays ou PNR » ;

- de prévoir la modalité de paiement suivante : des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations sur présentation des factures et justificatifs certifiés acquittés, au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal de la subvention accordée ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes et conventions utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 10-142

sur les affaires européennes et les relations internationales : modèle de convention individuelle de paiement LEADER - FEADER

Réunion du VENDREDI 5 MARS 2010

Réunie le vendredi 5 mars 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes LEMAUX, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), MM. LEFRANC, PINEL,

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'approuver le modèle de convention individuelle de paiement FEADER aux bénéficiaires, joint en annexe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 10-143

sur les aides aux entreprises

- - - - -

Réunion du VENDREDI 5 MARS 2010

Réunie le vendredi 5 mars 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes LEMAUX, CAUCHY, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), MM. LEFRANC, PINEL,

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'affecter :

- sur l'APSUB « Soutien à l'investissement matériel des entreprises » de 9 716 726 € votée en 2010, un montant de 1 073 000€ au titre du dossier 10CINVINDI « Soutien à l'investissement industriel »,

- sur l'AESUB « Soutien à l'investissement immatériel des entreprises » de 4 020 748 € votée en 2010, les montants suivants :

. 20 000 € au titre du dossier 10CCREAENF « Soutien à la création d'entreprises »,

. 50 000 € au titre du dossier 10CTRANSMF « Soutien à la transmission d'entreprises »,

. 84 433 € au titre du dossier 10CEXPORTF « Soutien à l'export » ;

• d'attribuer les aides suivantes :

*** sur le chapitre 909 du Budget de la Région**

- 523 000 € en avance remboursable, pour 2 bénéficiaires, au titre de l'ARE, conformément aux annexes 1 et 1 bis,

- 300 000 € en subvention, à la SAS TESTNTRUST, autitre des Grands Projets,

- 250 000 € en prêt à taux nul, à la SAS GMG, au titre de la mesure exceptionnelle en faveur des entreprises en difficulté face à la crise,

*** sur le chapitre 939 du Budget de la Région**

- 20 000 € en subvention, à Normandie Pionnières, au titre de la consolidation de sa phase de structuration et de son développement,

- 50 000 € en subvention, à l'Union Régionale des Sociétés Coopératives Ouvrières de Production de l'Ouest (URSCOP Ouest), au titre de son programme d'action 2010,

- 8 633 € en subvention, pour un bénéficiaire au titre du FRAEX collectif, conformément à l'annexe 2,

- 75 800 € en subvention, au Cabinet ALTIOS, au titre de la mission Chine 2010 ;

• d'annuler le principe d'attribution d'une subvention à la Chambre Régionale des Métiers et de l'Artisanat de Basse-Normandie, pour l'organisation en 2010 des Journées des Métiers d'Art (JMA), qui ne pourra excéder 40 000 € en application d'un taux d'intervention fixé à 40 % des dépenses prévisionnelles plafonnées à 100 000 €, à la suite des dernières informations transmises par la CRMA relatives à la nouvelle programmation des Journées des Métiers d'Art en avril 2011 au lieu d'octobre 2010 comme initialement prévu ;

- d'approuver :

- dans le cadre de la réalisation du projet « le transfert d'entreprise : l'humain au cœur de la démarche » et de la convention, le principe du reversement à la Région Bretagne, d'une partie de la subvention de 18 025 € attribuée à la Région Basse-Normandie par le Consulat Général de France à Québec, à la Région Bretagne, et ce à parité, compte tenu de la prise en charge par chaque région, des dépenses lui revenant,

- le principe de signature d'une convention entre la Région et le Consulat Général de France à Québec faisant état d'un soutien de ce dernier à l'égard du projet « le transfert d'entreprise : l'humain au cœur de la démarche » de 18 025 € correspondant à 50 % du montant total du projet, soit 36 050 € ;

- d'annuler le solde de la subvention exceptionnelle de 95 000 €, attribuée par délibération n° 06-116 du 24 février 2006, à la SAS FILPROMER et de maintenir le bénéfice de l'acompte versé, soit 31 667 € ;

- de prendre en charge aux frais réels les dépenses liées aux déplacements pour se rendre à l'aéroport, au transport international, aux déplacements sur le territoire français et québécois, aux indemnités de séjour et tout frais afférent à la mission française au Québec du 22 au 29 mai 2010, dans la limite d'un montant maximal de 18 025 € ;

- de compléter à hauteur de 30 %, conformément à la délibération n° 09-158 du 17 décembre 2009 modifiant le règlement FRAEX, le premier versement de la subvention FRAEX déjà payé (20 %) aux entreprises suivantes, afin d'harmoniser l'ensemble du dispositif export et de les aider dans leurs trésoreries : QUANTAFLOW, GRAND LARGE YATCHING, SIF INDUSTRIE, CLOS DE LA POMMERAYE, VECTOR AST, KALIBEE, CIDRERIE TRADITIONNELLE DU PERCHE, NOMOTECH, GOAVEC, PLASTICAEN, NATUREPLAST, ATLANTID, TRAVYL, BOROCHEM, NORMANDI CAMELS, DIELEN LABORATOIRE, DOMAINE FAMILIAL LOUIS DUPONT, BAM, MAUDUIT BIARD, GSC VANS THEAULT ; un avenant sera envoyé à chacune d'elles pour amener le premier taux de versement sans condition à 50 % ;

- de proroger jusqu'au 30 avril 2010, la date de fin de programme, pour lequel la SAS BISCUITERIE DE L'ABBAYE a bénéficié, par délibération n° 07-424 du 6 juillet 2007, d'une subvention d'un montant de 86 189 €, au titre du FRAEX ;

- de prendre acte des aides accordées via la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat, au titre du dispositif « Accès aux marchés », figurant dans les tableaux joints en annexes 3 et 3 bis ;

- d'accorder au titre du fonds de garantie Basse-Normandie, les garanties sollicitées sur le prêt de l'entreprise figurant en annexe 4 ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 10-144

sur le développement économique : stratégie de l'innovation et de la compétitivité

Réunion du VENDREDI 5 MARS 2010

Réunie le vendredi 5 mars 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional,
à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU,
Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, LAFAY,
BIHEL, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS,
MM. THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes LEMAUX, CAUCHY, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD),
MM. LEFRANC, PINEL,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin
2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de proroger le délai de réalisation des projets suivants :

- d'un mois, soit jusqu'au 31 mai 2010, pour la mise en œuvre du soutien à la structuration de la filière des industries nautiques en Basse-Normandie, pour les années 2009-2010, à l'Association Filière Nautique Normande,

- de sept mois, soit jusqu'au 31 décembre 2010, pour la mise en œuvre de l'étude faisabilité du Centre de Recherche et Technique des Plastiques (CRTP) à l'ISPA,

- de quatre mois, soit jusqu'au 30 juin 2010, pour la mise en œuvre du projet « Sensibilisation des PME à l'Intelligence Economique » à la CGPME ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional ;

- d'autoriser le Président à signer :

- les avenants aux conventions de financement correspondants, joints en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 10-145

**sur l'économie sociale et solidaire : structuration du champ – financement de la CRESS
BN (Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire de Basse-Normandie)**

Réunion du VENDREDI 5 MARS 2010

Réunie le vendredi 5 mars 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional,
à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU,
Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, LAFAY,
BIHEL, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS,
MM. THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes LEMAUX, CAUCHY, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD),
MM. LEFRANC, PINEL,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin
2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB « Economie sociale et solidaire » de 950 000 € votée en 2010, un montant de 126 000 € au titre du dossier IOCHAMPRESS « Structuration du champ de l'économie sociale et solidaire AE » sous dossier « Soutien aux acteurs de l'ESS F » ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, une subvention de 126 000 € à la Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire de Basse-Normandie, pour le suivi de ses missions en 2010 ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 10-146

sur l'économie sociale et solidaire : financement de l'Association pour le Droit à l'Initiative Economique (ADIE)

Réunion du VENDREDI 5 MARS 2010

Réunie le vendredi 5 mars 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes LEMAUX, CAUCHY, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), MM. LEFRANC, PINEL,

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB « Economie sociale et solidaire » de 950 000 € votée en 2010, un montant de 40 000 € au titre du dossier 10CHAMPESS « Structuration du champ de l'économie sociale et solidaire AE » sous dossier « Soutien aux acteurs de l'ESS F » ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, une subvention de 40 000 € à l'Association pour le Droit à l'Initiative Economique (ADIE), pour son action 2010 en Basse-Normandie ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 10-147

sur l'économie sociale et solidaire : aide à l'investissement pour les projets d'utilité sociale

Réunion du VENDREDI 5 MARS 2010

Réunie le vendredi 5 mars 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes LEMAUX, CAUCHY, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), MM. LEFRANC, PINEL,

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'APSUB « Economie sociale et solidaire » de 300 000 € votée en 2010, un montant de 30 000 € au titre du dossier 10CENTRSOI « Aides aux entreprises sociales AP » sous dossier « Aide ESS investissement » ;

- d'attribuer sur le chapitre 909 du Budget de la Région, au titre de l'aide à l'investissement pour les projets d'utilité sociale, les subventions suivantes :

- 15 000 € à l'Association HYBRID'ENERGIES,

- 15 000 € à la SARL « RENOVATION QUALITE SERVICE » ;

- d'étendre la durée d'exécution du programme éligible d'investissements à trois ans au lieu d'un an, pour le dossier déposé par l'Association HYDRID'ENERGIES ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 10-148

sur l'économie sociale et solidaire : structuration du champ – communication et sensibilisation – financement de la participation de chantier école Basse-Normandie aux 6èmes rencontres nationales du réseau des chantiers écoles

Réunion du VENDREDI 5 MARS 2010

Réunie le vendredi 5 mars 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes LEMAUX, CAUCHY, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), MM. LEFRANC, PINEL,

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB « Economie sociale et solidaire » de 950 000 € votée en 2010, un montant de 1 454 € au titre du dossier 10CHAMPRESS « Structuration du champ de l'économie sociale et solidaire AE » sous dossier « Soutien ressources communication ESS F » ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, une subvention de 1 454 € à l'Association Chantier Ecole de Basse-Normandie, pour la préparation et la participation aux rencontres nationales du réseau des Chantiers Ecoles, les 4 et 5 mars 2010 ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 10-149

sur l'économie sociale et solidaire : divers – cofinancement de l'accompagnement par l'ARDES du projet « éco domaine en pays d'auge » - ECOPYA (Communauté de communes cœur côte fleurie – 14)

Réunion du VENDREDI 5 MARS 2010

Réunie le vendredi 5 mars 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes LEMAUX, CAUCHY, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), MM. LEFRANC, PINEL,

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB « Economie sociale et solidaire » de 950 000 € votée en 2010, un montant de 9 600 € au titre du dossier 10ENTRSOF « Aides aux entreprises sociales AE » sous dossier « Divers ESS fonctionnement » ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, une subvention maximale de 9 600 €, plafonnée à 80 % du budget prévisionnel de l'opération, à l'Association Régionale pour le Développement de l'Economie Solidaire (ARDES), pour l'accompagnement du projet ECOPIYA ;

- de prévoir la modalité de paiement suivante :

- dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui de la dépense prévisionnelle, la participation de la Région sera réduite au prorata ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 10-150

sur l'emploi et la formation dans les entreprises et les associations : aide à l'emploi

Réunion du VENDREDI 5 MARS 2010

Réunie le vendredi 5 mars 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes LEMAUX, CAUCHY, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), MM. LEFRANC, PINEL,

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à la majorité des voix, 5 abstentions (MM. DIGARD, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. THOURY), M. DESCHAMPS ne prenant pas part au vote pour la Ligue de l'Enseignement Fédération de la Manche,

- d'affecter :

- sur l'AE « Aide à l'emploi » de 2 963 967 € voté pour 2010, les montants suivants :

- . 7 178 € au titre du dossier 10JAEDR « Aide à l'emploi des adultes relais »,
 - . 539 000 € au titre du dossier 10JAEMTF « Aide à l'emploi des emplois tremplins », ventilé comme suit :

- . 35 000 € pour le sous-dossier 10JPERENNE « Aide à l'accompagnement à la pérennisation des emplois tremplins »,

- . 504 000 € pour le sous-dossier 10JAEMT « Aide à l'emploi des emplois tremplins »,

- sur l'AP « Investissements liés aux emplois tremplins » de 80 000 € votée pour 2010, un montant de 13 636 € au titre du dossier 10AEINV « Aide à l'investissement des emplois tremplins »,

- sur l'AE « Formation dans les entreprises et les associations » de 2 072 300 € votée pour 2010, un montant de 2 174,08 € au titre du dossier 10JAETPING « Ingénierie des emplois tremplins » ;

- d'attribuer :

- * sur le chapitre 939 du Budget de la Région

- 489 000 € au titre de l'aide à l'emploi des « Emplois Tremplins », conformément à l'annexe 1,

- 35 000 € au titre de l'aide à l'accompagnement à la pérennisation des « Emplois Tremplins », conformément à l'annexe 2,

- une somme prévisionnelle de 7 718 € au titre de l'aide à l'emploi des « Adultes Relais » (l'aide étant réactualisée chaque année au 1^{er} juillet), conformément à l'annexe 3,

- * sur le chapitre 931 du Budget de la Région

- 2 174,08 € au titre de l'aide à l'ingénierie des « Emplois Tremplins », conformément à l'annexe 1,

- * sur le chapitre 909 du Budget de la Région

- 13 636 € au titre de l'aide à l'investissement des « Emplois Tremplins », conformément à l'annexe 1 ;

- de modifier la délibération n° 09-980 du 18 décembre 2009 comme suit :

- la subvention de 33 000 € attribuée à l'Association « Groupement d'Employeur Animation Argençais » à Argences (Calvados), au titre du volet emploi, est portée à 48 000 € dans la mesure où le salarié recruté peut-être reconnu « public prioritaire » ;

- de prendre acte que la somme de 7 500 €, qui reste due, sur la subvention accordée par délibération n° 10-77 du 5 février 2010, à l'Association C'PERMIS à Cherbourg-Octeville (Manche) ne lui sera pas versée du fait du prononcé de la liquidation judiciaire de cette association par le tribunal de Grande instance ;

- de déroger :

- à la règle selon laquelle l'aide doit être accordée préalablement à la date de début du programme aidé, pour les associations qui ont signé le contrat de travail du salarié, entre la date de dépôt de la demande d'aide régionale et la date d'octroi de l'aide par la Commission Permanente,

- de façon exceptionnelle au règlement du dispositif « Emplois Tremplins » adopté en Assemblée Plénière le 16 décembre 2004 et modifié en Assemblée Plénière les 16 décembre 2005 et 23 octobre 2006, pour les associations qui transforment en Emploi Tremplin d'autres contrats aidés que les contrats Emplois Jeunes, conformément aux caractéristiques des postes agréés en Comité d'Agrément, repris en annexe 1 ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 10-151

**sur l'aménagement du territoire : politique territoriale – conventions de programmation
2008-2010 – contrat de pays 2000-2006 (investissement)**

Réunion du VENDREDI 5 MARS 2010

Réunie le vendredi 5 mars 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional,
à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU,
Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, LAFAY,
BIHEL, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS,
MM. THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes LEMAUX, CAUCHY, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD),
MM. LEFRANC, PINEL,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin
2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'approuver l'avenant n°1 de la convention de programmation 2008-2010 du Parc Naturel Régional des Marais du Cotentin et du Bessin figurant dans le tableau joint en annexe 1 ;

- d'affecter et d'engager sur l'APSUB 5UCPER « Conventions territoriales pays, aggro, PNR, Caen métropole 07/13 » de 28 440 000 €, votée en 2008, un montant global de 628 621 €, ventilé comme suit :

- . 22 437 € au titre du dossier CP5U8301SI « convention de programmation du PNR des Marais du Cotentin et du Bessin »,

- . 200 000 € au titre du dossier CP5U8121SI « convention de programmation du pays du Cotentin »,

- . 20 000 € au titre du dossier CP5U8123SI « convention de programmation du pays Saint-Lois »,

- . 159 100 € au titre du dossier CP5U8134SI « convention de programmation du pays d'Alençon »,

- . 216 000 € au titre du dossier CP5U8204SI « convention de programmation de l'agglomération de Flers »,

- . 11 084 € au titre du dossier CP5U8111SI « convention de programmation du pays d'Auge Expansion » ;

- d'attribuer sur le chapitre 905 du Budget de la Région, les subventions aux maîtres d'ouvrage figurant dans le tableau joint en annexe 2 ;

- de proroger d'un an le délai de commencement d'exécution pour l'opération d'extension de la zone d'activités de Magny le Désert (Orne) pour laquelle une subvention de 62 500 € a été accordée par délibération n° 08-136 en date du 21 mars 2008, dans le cadre du contrat de « pays » du Bocage ;

- de prolonger de 4 ans le délai de déclaration d'achèvement pour l'opération d'aménagement de la zone d'activités communautaire à Villers-Bocage (Calvados) pour laquelle une subvention de 543 554 € a été accordée par délibération n° 06-821 en date du 16 octobre 2006, dans le cadre du contrat de « pays » du Bessin au Virois ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions et à verser des acomptes au prorata de la réalisation des opérations.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 10-152

sur l'aménagement du territoire : pays-ingénierie territoriale 2010

Réunion du VENDREDI 5 MARS 2010

Réunie le vendredi 5 mars 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional,
à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET,
HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, LAFAY, BIHEL,
AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY,
DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes GOBERT, LEMAUX, CAUCHY, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD),
MM. LEFRANC, PINEL,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin
2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB-5UCPER « Ingénierie Territoriale CPER » de 7 560 000 € votée en 2008, les montants suivants :

- 64 180 € au titre du dossier CP5U8114SF-convention d'ingénierie du « Pays du Bessin au Virois »,
- 30 000 € au titre du dossier CP5U81112SF-convention d'ingénierie du « Pays de Caen Métropole »,
- 80 273 € au titre du dossier CP5U8111SF- convention d'ingénierie du « Pays d'Auge Expansion »,
- 51 067 € au titre du dossier CP5U8121SF- convention d'ingénierie du « Pays du Cotentin »,
- 70 079 € au titre du dossier CP5U8123SF- convention d'ingénierie du « Pays Saint-Lois »,
- 45 000 € au titre du dossier CP5U8122SF- convention d'ingénierie du « Pays de Coutances »,
- 75 000 € au titre du dossier CP5U8124SF- convention d'ingénierie du « Pays de la Baie du Mont Saint Michel »,
- 67 500 € au titre du dossier CP5U8134SF- convention d'ingénierie du « Pays d'Alençon »,
- 57 727 € au titre du dossier CP5U8132SF- convention d'ingénierie du « Pays d'Argentan Pays d'Auge Ornaïs »,
- 90 293 € au titre du dossier CP5U8131SF- convention d'ingénierie du « Pays du Bocage »,
- 51 825 € au titre du dossier CP5U8133SF- convention d'ingénierie du « Pays d'Ouche »,
- 82 500 € au titre du dossier CP5U8135SF- convention d'ingénierie du « Pays du Perche » ;

- d'attribuer sur le chapitre 935 du Budget de la Région, les subventions aux maîtres d'ouvrage, conformément au tableau joint en annexe ;

- de prendre acte que pour l'ensemble des dossiers présentés dans le tableau joint en annexe, les sommes attribuées sont susceptibles d'être contrepartie publique du sous-dispositif 341 B2 du FEADER ou de la sous-mesure 321 du FEDER ;

- d'autoriser le Président :

- à verser l'intégralité des subventions régionales à la notification de la présente délibération,

- à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 10-153

sur le maillage du territoire

Réunion du VENDREDI 5 MARS 2010

Réunie le vendredi 5 mars 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes GOBERT, LEMAUX, CAUCHY, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), M. LEFRANC,

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'annuler les subventions suivantes :

- 523 775 € attribuée à la Communauté de Communes de l'Estuaire de la Dives par délibération n°10-41 en date du 5 février 2010, pour la réhabilitation de l'ancien patronage Saint-Louis à Houlgate, dans le cadre du Contrat de Pôle Intercommunal de la Communauté de Communes de l'Estuaire de la Dives,

- 1 265 € attribuée à la Commune de Repentigny par délibération n°06-823 en date du 16 octobre 2006, pour la réfection de la toiture de son église dans le cadre du Contrat de Pôle Intercommunal de la Communauté de Communes de Cambremer ;

- d'attribuer sur le chapitre 905 du Budget de la Région les subventions suivantes :

- 523 775 € à la Communauté de Communes de l'Estuaire de la Dives pour la réhabilitation de l'ancien patronage Saint-Louis à Houlgate, calculée sur la base d'une dépense subventionnable de 2 366 400 € HT et d'un taux de 22,13 %,

- 1 265 € à la Commune de Repentigny pour la réfection de la toiture de l'église, calculée sur la base d'une dépense subventionnable de 4 219,29 € HT et d'un taux de 30 % ;

- de déroger :

➤ aux dispositions de la délibération n°07-453 du 6 juillet 2007 concernant la date limite du 31 décembre 2010, pour la transmission des demandes de versement au titre des opérations « maillage » pour permettre ainsi l'application du règlement général des subventions régionales de réalisation des travaux dans les 4 ans, pour les opérations précitées ainsi que pour l'opération relative à la construction d'un gymnase par la Communauté de communes de la région de Gacé, pour laquelle une subvention de 550 000 € avait été attribuée par délibération n° 09-342 du 29 mai 2009,

➤ au principe d'antériorité de la décision de la Région afin de prendre en compte la facture à compter du 17 décembre 2009 pour la Commune de Repentigny ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision et à verser des acomptes au prorata de la réalisation des opérations.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 10-154

sur l'aménagement du territoire et la culture

- - - - -

Réunion du VENDREDI 5 MARS 2010

Réunie le vendredi 5 mars 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional,
à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET,
HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, LAFAY, BIHEL,
AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY,
PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes GOBERT, LEMAUX, CAUCHY, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD),
M. LEFRANC,

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin
2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'affecter :

- sur l'AESUB « Culture » de 15 852 029 € votée pour 2010, un montant de 18 000 € pour le dossier 10FCREDIFF « Création et diffusion artistiques et culturelles »,

- sur l'AESUB - 5USPLA / Etudes et planifications Aménagement du Territoire » de 300 000 € votée pour 2010, un montant de 9 000 € pour le dossier 10UETUDESF « Etudes et planification » ;

• d'attribuer à l'Association des Amis de Pontigny-Cerisy, les subventions suivantes, conformément à l'annexe jointe :

*au titre du programme « Création et diffusion artistiques et culturelles »,

- 18 000 € sur le chapitre 933 du Budget de la Région, pour l'aide à l'organisation des colloques programmés dans la saison du Centre Culturel International de Cerisy-la-Salle,

* au titre du programme « Etudes et planification » :

- 9 000 € sur le chapitre 935 du Budget de la Région, ventilés comme suit :

. 7 500 € pour l'organisation du colloque « Villeset territoires réversibles »,

. 1 500 € pour l'organisation de l'opération exceptionnelle « Pontigny, Cerisy (1910 - 2010) : un siècle de rencontres au service de la pensée » ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 10-155

**sur l'aménagement du territoire, la prospective et la planification : instruction déléguée
FEADER 2007/2013-Axe IV LEADER**

Réunion du VENDREDI 5 MARS 2010

Réunie le vendredi 5 mars 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional,
à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET,
HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, LAFAY, BIHEL,
AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY,
PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes GOBERT, LEMAUX, CAUCHY, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD),
M. LEFRANC,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin
2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité, M. DIGARD ne prenant pas part au vote pour le dossier relatif à la Communauté de Communes de l'Agglomération Saint-Loise (CCASL) - réalisation d'un livret d'accueil pour les nouveaux arrivants,

• d'autoriser l'ASP, autorité de paiement du FEADER pour le programme LEADER, à verser, au titre du dispositif 341B du PDRH « Acquisition des compétences et animation en vue de l'élaboration et de la mise en œuvre d'une stratégie locale de développement », les montants suivants :

- 2 634,36 € à la CCASL pour son projet de réalisation d'un livret d'accueil pour les nouveaux arrivants,
- 7 999,99 € à la Communauté de communes de Lessay pour son projet de réalisation de deux vidéos sur l'économie et la formation à destination des jeunes du territoire,
- 7 999,99 € au Comité Régional de Développement Agricole du Bocage pour son projet de concours-photos « Un regard à partager sur notre territoire »,
- 2 021,99 € au Syndicat d'Alimentation en Eau Potable de Saint Sauveur Lendelin pour son action de promotion de l'eau du robinet comme eau de boisson sur le territoire de la Communauté de Communes de Saint Sauveur Lendelin,
- 5 313,00 € à la Communauté de communes de Saint Mado de la Lande pour son projet de réalisation d'une étude de faisabilité d'un projet d'habitat jeunes sur son territoire,
- 7 999,98 € à l'Association pour le Développement des Energies Nouvelles pour son projet de réalisation d'une étude de la filière bois-énergie sur le territoire de la Communauté de communes Sève-Taute,
- 13 186,80 € au Pays d'Argentan Pays d'Auge Ornaï pour la réalisation d'une étude pré-opérationnelle en matière de logement,
- 8 745,00 € au Pays du Perche Eure et Loir pour son action d'animation de la première année du réseau d'accueil du Perche,
- 12 800,00 € au Pays du Perche Ornaï pour son projet de création d'un site internet portail du Perche,
- 6 036,54 € à la Maison de l'Emploi et de la Formation d'Alençon pour son projet de réalisation d'un diagnostic de l'offre des services à la personne sur le bassin d'Alençon,
- 1 286,18 € à la Maison de l'Emploi et de la Formation d'Alençon pour son projet de mise en place en 2009 d'un forum des services à la personne à Alençon,
- 3 572,95 € au GIP Pays d'Alençon pour son projet de réalisation d'un diagnostic préalable au lancement de dispositifs opérationnels en faveur de l'habitat,
- 950,40 € à l'association Pays d'Ouche Développement pour son projet de création d'un site Internet pour promouvoir la stratégie de développement du pays ;

• de prévoir la modalité de paiement suivante : des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations sur présentation des factures et justificatifs certifiés acquittés, au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal de la subvention accordée ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes et conventions utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 10-156

**sur l'aménagement du territoire, la prospective et la planification : appel à projets
« réinventons les campagnes » 2008**

Réunion du VENDREDI 5 MARS 2010

Réunie le vendredi 5 mars 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional,
à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET,
HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, LAFAY, BIHEL,
AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY,
PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes GOBERT, LEMAUX, CAUCHY, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD),
M. LEFRANC,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin
2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de prendre acte de la fusion-absorption de l'association Point Information Vert (« PIVERT ») par l'Association de Formation et d'Information Pour le développement d'initiatives rurales de Normandie (« AFIP Normandie ») et des conséquences juridiques et financières engendrées par cette décision ;
- de permettre à l'AFIP de poursuivre le travail initié par PIVERT suite à la subvention de 15 000 € qui lui a été accordée par délibération n° 08-756 du 17 octobre 2008 pour la réalisation d'un « Répertoire des acteurs de l'accueil en Basse-Normandie » ;
- d'approuver l'avenant n° 1 à la convention signée le 20 novembre 2008 relatif à la transformation juridique du titulaire de la subvention et joint en annexe ;
- de prolonger de deux mois :
 - soit jusqu'au 30 juin 2011, la date de fin de durée de la convention signée initialement entre PIVERT et la Région Basse-Normandie,
 - soit jusqu'au 31 décembre 2010, la date initiale de réalisation du projet,
 - soit jusqu'au 30 avril 2011, la date initiale pour présenter les justificatifs nécessaires au paiement du solde de 30 % de ladite subvention (soit 4 500 €) ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes et conventions utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 10-157

**sur l'aménagement du territoire et le patrimoine : aménagement d'un parc péri-urbain
sur le site de l'Abbaye d'Ardenne**

Réunion du VENDREDI 5 MARS 2010

Réunie le vendredi 5 mars 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional,
à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET,
HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, LAFAY, BIHEL,
AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY,
PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes GOBERT, LEMAUX, CAUCHY, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD),
M. LEFRANC,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin
2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'autoriser la Communauté d'agglomération Caen la Mer à démarrer les études du parc péri-urbain de l'Abbaye d'Ardenne qui concerneront notamment les parcelles AD 52 dite la Plaine Verte et AD 11 dite le Clos de la Croix, conformément au plan joint en annexe, propriété de la Région Basse-Normandie ;

- d'affecter et d'engager, sur l'APSUB-5UCPER de 28 440 000 € votée en 2008, un montant de 28 000 € au titre du dossier CP5U820ISI « convention de programmation de l'agglomération de Caen la Mer » ;

- d'attribuer, sur le chapitre 905 du Budget de la Région, une subvention de 28 000 € à la Communauté d'agglomération Caen la Mer, conformément à l'annexe 1 ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision et à verser des acomptes au prorata de la réalisation de l'opération.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 10-158

sur les communications : « la Basse-Normandie : une Vélo-Région »

Réunion du VENDREDI 5 MARS 2010

Réunie le vendredi 5 mars 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes GOBERT, LEMAUX, CAUCHY, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), M. LEFRANC,

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'adhérer au Club des Villes et Territoires Cyclables ;

- d'affecter sur :

- l'APSUB « Vélos-Urbains » de 500 000 € votée en 2010, un montant de 176 233 € au titre du dossier 10QBRVI « Vélos AP»,

- l'AESUB « Vélos-urbains » de 100 000 € votée en 2010, un montant de 20 942,50 € au titre du dossier 10QBRVF « Vélos AE »,

- l'AESUB « Subventions divers et adhésions » de 28 500 € votée en 2010, un montant de 10 000 € au titre du dossier 10QBFSUB « Subvention Divers organismes de transports » ;

- d'attribuer les subventions maximales suivantes :

* sur le chapitre 908 du Budget de la Région :

- 109 732 € à la Ville de Coutances pour la réalisation d'aménagements cyclables et l'acquisition de vélos à assistance électrique,

- 66 501 € à la Ville de Vire pour l'aménagement de pistes cyclables,

* sur le chapitre 938 du Budget de la Région :

- 19 237,50 € à la Communauté d'Agglomération de Caen-la-Mer, pour une étude sur l'identification d'un tracé cyclable sur l'ensemble du territoire communautaire,

- 1 705 € à l'association Véloservices, pour la promotion d'animations durant la période estivale ;

- 10 000 € au Club des Villes et Territoires Cyclables pour la cotisation 2010 ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional pour ces dossiers ;

- d'autoriser le Président à signer :

- les conventions correspondantes avec les Villes de Coutances et de Vire et avec l'Agglomération de Caen-la-Mer et l'association Véloservices,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision ;

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 10-159

sur les communications : Routes Nationales

Réunion du VENDREDI 5 MARS 2010

Réunie le vendredi 5 mars 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes GOBERT, LEMAUX, CAUCHY, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), M. LEFRANC,

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité, moins 2 abstentions (M. SOUBIEN, Mme LOWY),

- d'attribuer sur le chapitre 908 du budget de la Région au titre du programme routier en Basse-Normandie CPER 2000-2006, un montant global de 7 671 355,58 € à l'Etat, correspondant aux opérations routières figurant dans l'annexe jointe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 10-160

sur les transports ferroviaires : avenant n°1 à la Convention pour le développement de chantiers d'insertion

Réunion du VENDREDI 5 MARS 2010

Réunie le vendredi 5 mars 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes GOBERT, LEMAUX, CAUCHY, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), M. LEFRANC,

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'APSUB « Gares » de 4 000 000 € votée en 2010, un montant de 7 195,00 € au titre du dossier 10QBFGAR « Rénovation des gares » ;
- d'attribuer sur le chapitre 908 du Budget de la Région, une subvention de 7 195,00 € à la SNCF, au titre de travaux dans les gares et haltes dans le cadre de chantiers d'insertion ;
- d'autoriser le Président à signer :
 - l'avenant n° 1 à la convention d'attribution de subvention correspondante, joint en annexe,
 - tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 10-161

sur les transports ferroviaires : convention de partenariat pour le développement des plans de mobilité sur le territoire de Caen-la-Mer

Réunion du VENDREDI 5 MARS 2010

Réunie le vendredi 5 mars 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes GOBERT, LEMAUX, CAUCHY, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), M. LEFRANC,

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'autoriser le Président à signer :

- avec les représentants de Viacités, la Commune de Caen, la Communauté d'agglomération Caen-la-Mer, le Syndicat Mixte Caen Métropole, la Préfecture du Calvados, la Caisse régionale d'assurance maladie de Basse-Normandie, l'Agence pour la défense de l'environnement et la maîtrise de l'énergie, la Chambre de commerce et de l'industrie de Caen, l'Association pour la qualité et le management de Basse-Normandie et Synergia, la convention de partenariat pour le développement des plans de mobilité sur le territoire de Caen-la-Mer,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 10-162

sur les transports ferroviaires : création d'une billettique commune entre les réseaux TER Basse-Normandie, Bus Verts et TWISTO

Réunion du VENDREDI 5 MARS 2010

Réunie le vendredi 5 mars 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes GOBERT, LEMAUX, CAUCHY, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), M. LEFRANC,

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AEMO « Etudes » de 1 000 000 € votée en 2010, un montant de 23 322 € au titre du dossier 10QETUDE « Etudes dans le domaine des transports » - sous dossier « Etude Billettique »;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec le Département du Calvados et Viacités, la convention relative à l'étude juridique pour la mise en œuvre d'une billettique interopérable entre trois réseaux de transport public de la Région Basse-Normandie,
- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 10-163

sur les transports ferroviaires : réaménagement des espaces intermodaux de la gare de Flers (Orne)

Réunion du VENDREDI 5 MARS 2010

Réunie le vendredi 5 mars 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes GOBERT, LEMAUX, CAUCHY, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), M. LEFRANC,

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'APSUB « Gares » de 4 000 000 € votée en 2010, un montant de 330 547,68 € au titre du dossier 10QBFGAR « Rénovation des gares » - sous dossier « Réaménagement des espaces intermodaux » ;

- d'attribuer sur le chapitre 908 du Budget de la Région, une subvention de 330 547,68 €, soit un taux d'intervention de 50 %, à la Communauté d'Agglomération du Pays de Flers, pour les études et travaux concernant le réaménagement des espaces intermodaux de la gare de Flers ;

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention relative au réaménagement des espaces intermodaux de la gare de Flers, jointe en annexe,
- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 10-164

sur les transports ferroviaires : réaménagement des espaces intermodaux de la gare de Valognes (Manche)

Réunion du VENDREDI 5 MARS 2010

Réunie le vendredi 5 mars 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes GOBERT, LEMAUX, CAUCHY, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), M. LEFRANC,

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'APSUB « Gares » de 4 000 000 € votée en 2010, un montant de 497 109,50 € au titre du dossier 10QBFGAR « Rénovation des gares » - sous dossier « réaménagement des espaces intermodaux » ;

- d'attribuer sur le chapitre 908 du Budget de la Région, une subvention de 497 109,50 €, soit un taux d'intervention de 50 %, à la Commune de Valognes, pour les études et travaux concernant le réaménagement des espaces intermodaux de sa gare ;

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention relative au réaménagement des espaces intermodaux de la gare de Valognes,
- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 10-165

sur les Technologies de l'Information et de la Communication : réponses à l'appel à projets « Très Haut Débit »

Réunion du VENDREDI 5 MARS 2010

Réunie le vendredi 5 mars 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes GOBERT, LEMAUX, CAUCHY, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), M. LEFRANC,

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'approuver la convention type relative à l'appel à projets « Très haut débit » jointe en annexe ;
- d'annuler la subvention de 7 630 € accordée à la Commune de Boitron par délibération n° 09-451 en date du 19 juin 2009 ;
- de déclarer le projet déposé par la Commune de Boitron éligible dans le cadre de l'Appel à Projet Régional « Déploiement du très haut débit », en tant que projet de type 2 ;
- d'attribuer sur le chapitre 905 du Budget de la Région, à la Commune de Boitron, une subvention maximale de 57 000 € pour la mise en œuvre du raccordement au très haut débit du télécentre de Boitron, sur un montant éligible de 77 000 € pour une intervention maximale de 75 % des dépenses éligibles ;
- d'autoriser le Président à signer :
 - la convention correspondante avec la Commune de Boitron ;
 - tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 10-166

sur le développement numérique du territoire : participation à la fête du Très Haut Débit

Réunion du VENDREDI 5 MARS 2010

Réunie le vendredi 5 mars 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes GOBERT, LEMAUX, CAUCHY, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), M. LEFRANC,

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 935 du Budget de la Région, à l'association NOVEA, une subvention de 23 240 € dans le cadre du soutien de la Région à la 4^{ème} édition de la Fête du Très Haut Débit qui se déroulera à Mortain les 24, 25 et 26 juin 2010 ;

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention correspondante avec l'association NOVEA, jointe en annexe ;
- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 10-167

sur le développement numérique du territoire : labellisation « Zone Numérique Multiservice »

Réunion du VENDREDI 5 MARS 2010

Réunie le vendredi 5 mars 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes GOBERT, LEMAUX, CAUCHY, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), M. LEFRANC,

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de déclarer les deux projets déposés par la SHEMA, Société Hérouvillaise d'Economie Mixte et d'Aménagement, concernant le Parc d'Activités Calvados Honfleur et la ZAC « Les Hauts de Glos » parc d'activités Lisieux Pays d'Auge, éligibles dans le cadre de l'Appel à Projet Régional « Zones Numériques Multiservices » pour les zones structurantes (phase 1 du processus de labellisation) ;

- de sélectionner le projet déposé par la Communauté de communes de Mortain au titre de la phase 2 du processus de labellisation de l'Appel à Projet Régional « Zones Numériques Multiservices » pour les zones structurantes ;

- d'approuver les conventions type « ZNM – étude d'ingénierie » et « ZNM – réalisation du projet », jointes en annexes 1 et 2 ;

- d'attribuer les subventions maximales suivantes :

- à la SHEMA :

- * sur le chapitre 905 du Budget de la Région :

- 15 000 € pour financer l'étude d'ingénierie concernant le Parc d'Activités Calvados Honfleur qui permettra de constituer le dossier de labellisation du projet en phase 2, sur un coût éligible maximal de 37 500 € avec un taux d'intervention de 40 %,

- 15 000 €, pour financer l'étude d'ingénierie concernant la ZAC « Les Hauts de Glos » de Lisieux qui permettra de constituer le dossier de labellisation du projet en phase 2, sur un coût éligible maximal de 37 500 € avec un taux d'intervention de 40 %,

- à la Communauté de communes de Mortain, conformément à l'annexe 3 :

- 208 998,84 € sur le chapitre 905 du Budget de la Région, sur une base éligible de 432 112,30 € avec un taux d'intervention maximal de 50 %,

- 141 462,30 € sur le chapitre 935 du Budget de la Région, sur une base éligible de 287 307 € avec un taux d'intervention maximal de 50 % ;

- d'autoriser le Président à signer :

- deux conventions « ZNM – étude d'ingénierie » avec la SHEMA,

- une convention « ZNM – réalisation du projet » avec la Communauté de communes de Mortain,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 10-168

**sur le développement numérique du territoire : téléphonie mobile – fin de l’opération
« Zones Blanches » dans l’Orne**

Réunion du VENDREDI 5 MARS 2010

Réunie le vendredi 5 mars 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l’Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes GOBERT, LEMAUX, CAUCHY, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), M. LEFRANC,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'approuver la convention type « Couverture en téléphonie mobile » jointe en annexe ;

- d'attribuer sur le chapitre 905 du Budget de la Région, au Département de l'Orne, une subvention maximale de 95 635 € pour la couverture en téléphonie mobile du département de l'Orne, sur un montant éligible de 273 244 € HT, avec un taux d'intervention maximum de 35 % ;

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention correspondante avec le Département de l'Orne,
- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 10-169

sur le développement numérique du territoire : Appel à projets Espaces Publics Numériques Basse-Normandie 2009-2011 – Subvention 2010

Réunion du VENDREDI 5 MARS 2010

Réunie le vendredi 5 mars 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes GOBERT, LEMAUX, CAUCHY, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), M. LEFRANC,

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de valider les rapports d'activités des 48 porteurs de projets EpnBN 2009-2011 mentionnés dans le tableau joint en annexe 1, colonne 2009-02, permettant la mise en paiement de la 2^{ème} partie de subvention 2009 ;

- d'attribuer sur le chapitre 935 du Budget de la Région, pour un montant global de 727 700 €, les subventions 2010 aux 64 porteurs de projets EpnBN 2009-2011 mentionnés dans le tableau joint en annexe 1, colonne subvention 2010, au titre de leur projet d'Espace Public Numérique de Basse-Normandie pour l'année 2010 ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 10-170

sur la mer et le littoral : promotion nautique – restauration vieux gréements

Réunion du VENDREDI 5 MARS 2010

Réunie le vendredi 5 mars 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes GOBERT, LEMAUX, CAUCHY, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), M. LEFRANC,

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'APSUB « Promotion Nautique » de 202 500 € votée en 2010, un montant de 5 180 €, au titre du dossier 10MPATRIMI« Promotion Nautique AP » ;

- d'attribuer sur le chapitre 903 du Budget de la Région, une subvention de 5 180 € à l'association « l'Equipage de la Jolie Bise » pour la réhabilitation des chaloupes « Saint Jacques » et « Julien Germaine » ;

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention financière correspondante jointe en annexe,
- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 10-171

sur la mer et le littoral : promotion nautique – Evénementiel courses au large : Solitaire du Figaro 2010 et Normandy Channel Race 2010

Réunion du VENDREDI 5 MARS 2010

Réunie le vendredi 5 mars 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes GOBERT, LEMAUX, CAUCHY, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), M. LEFRANC,

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB « Promotion Nautique » de 560 000 € votée en 2010, un montant de 112 130 €, au titre du dossier 10MPROMOF« Promotion Nautique AE » ;

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, les subventions suivantes :

- 27 630 € à la Ligue de voile de Basse-Normandie pour la mise en œuvre du collectif d'entraînement des figaristes,
- 4 500 € au Yacht Club de Granville, pour la mise en place de la Solo Basse Normandie,
- 40 000 € à la Ville de Cherbourg-Octeville pour la mise en place de l'étape d'arrivée de la Solitaire du Figaro,
- 40 000 € à Sirius Evénement pour l'organisation de la « Normandy Channel Race » ;

- d'autoriser le Président à signer :

- les conventions relatives à la Normandy Channel Race et à la Solitaire du Figaro 2010, jointes en annexe,
- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 10-172

sur la mer et le littoral : promotion nautique - événementiels à Saint Vaast la Hougue et Dielette

Réunion du VENDREDI 5 MARS 2010

Réunie le vendredi 5 mars 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes GOBERT, LEMAUX, CAUCHY, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), M. LEFRANC,

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB « Promotion Nautique » de 560 000 € votée en 2010, un montant de 17 000 €, au titre du dossier 10MPROMOF« Promotion Nautique AE » ;

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, les subventions suivantes :

- 15 000 € à la Commune de Saint Vaast la Hougue, pour l'organisation de la fête de la mer du 11 au 18 juillet 2010,
- 2 000 € à l'association des plaisanciers de port Délette, pour l'organisation d'une manifestation de rassemblement et de valorisation des vieux gréements, les 10 et 11 juillet 2010 ;

- d'autoriser le Président à signer :

- les conventions avec la Commune de Saint Vaast la Hougue et l'association des plaisanciers de port Diélette, jointes en annexe,
- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 10-173

sur la mer et le littoral : ports de plaisance

- - - - -

Réunion du VENDREDI 5 MARS 2010

Réunie le vendredi 5 mars 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes GOBERT, LEMAUX, CAUCHY, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), M. LEFRANC,

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'APSUB « Ports de plaisance » de 400 000 € votée en 2010, un montant de 199 835 €, au titre du dossier 10MPLAISAI « Ports de plaisance AP » ;

- d'attribuer sur le chapitre 903 du Budget de la Région, les subventions suivantes :

- 50 000 € à la Commune de Barfleur, dans le cadre de l'appel à réflexion pour la réalisation d'une étude de faisabilité d'un aménagement portuaire pour l'accueil de la plaisance d'escale dans le port de Barfleur,
- 25 000 € à la SPIC de Saint Vaast la Hougue, pour la mise en œuvre d'un appel à expérimentation « Relation clients, accueil touristique des plaisanciers visiteurs et gestion dynamique du plan d'eau »,
- 25 000 € à la Ville de Cherbourg-Octeville, pour la mise en œuvre d'un appel à expérimentation « Mission de promotion du tourisme nautique auprès des clientèles de la Manche et de la mer du Nord »,
- 20 000 € à Ville de Cherbourg-Octeville en tant que chef de file pour la réalisation, dans le cadre de l'appel à réflexion d'une étude des attentes des plaisanciers du bassin de navigation de Saint Vaast, Barfleur et Cherbourg-Octeville et définition des produits touristiques d'appel,
- 14 000 € à la Commune de Barneville-Carteret, pour la mise en place d'une étude et d'une expérimentation sur l'optimisation des capacités d'accueil du port de plaisance, dont :
 - . 6 500 € dans le cadre de l'appel à expérimentation « Optimisation des capacités d'accueil »,
 - . 7 500 € dans le cadre de l'appel à réflexion « Création port à sec »,
- 7 500 € à la CCI Centre et sud Manche, pour la réalisation d'une étude sur l'optimisation des accès et de la capacité d'accueil du port de plaisance du Hérél, dans le cadre de l'appel à réflexion,
- 50 000 € à la Commune de Courseulles sur mer, pour la mise en œuvre d'une assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement de son port, dans le cadre de l'appel à réflexion,
- 7 335 € à Bayeux Intercom pour la réalisation d'une étude de développement de la plaisance à Port en Bessin, dans le cadre de l'appel à réflexion ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 10-174

sur la mer et le littoral : économie maritime – Pôle « Mer Bretagne »

Réunion du VENDREDI 5 MARS 2010

Réunie le vendredi 5 mars 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes GOBERT, LEMAUX, CAUCHY, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), M. LEFRANC,

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB « Economie Maritime » de 100 000 € votée en 2010, un montant de 25 000 €, au titre du dossier 10MECOMARE, « Economie Maritime AE » ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, une subvention de 25 000 € au pôle de compétitivité « Mer Bretagne », pour l'ouverture territoriale du pôle Mer Bretagne à la Basse-Normandie ;

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention de partenariat entre la Région et l'association Pôle Mer Bretagne, jointe en annexe,
- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 10-175

sur la mer et le littoral : sécurité en mer

Réunion du VENDREDI 5 MARS 2010

Réunie le vendredi 5 mars 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes GOBERT, LEMAUX, CAUCHY, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), M. LEFRANC,

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'APSUB « Sécurité Maritime » de 117 750 € votée en 2010, un montant de 95 750 €, au titre du dossier 10MSECUMEI« Sécurité Maritime AP » ;

- d'attribuer sur le chapitre 909 du Budget de la Région, les subventions suivantes :

- 55 750 € à la Société Nationale de Sauvetage en Mer, pour le programme d'investissement 2010 des stations de Barfleur, Granville, Blainville, Hauteville, Agon-Coutainville, Fermanville et Barneville-Carteret,
- 20 000 € à la Commune de Dives-sur-Mer, pour la construction d'un abri pour la station SNSM de Dives-sur-Mer,
- 20 000 € à la Commune de Fermanville, pour la construction d'un abri pour la station SNSM de Fermanville ;

- d'autoriser le Président à signer :

- l'avenant à la convention d'application 2009 et la convention d'application 2010 entre la Région et la Société Nationale de Sauvetage en Mer, joints en annexe 1,
- la convention entre la Région et la Commune de Fermanville, jointe en annexe 2,
- la convention entre la Région et la Commune de Dives-sur-Mer, jointe en annexe 3,
- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 10-176

sur l'amélioration des conditions de vie dans les lycées : équipements et fonctionnement des lycées et établissements assimilés publics et privés

Réunion du VENDREDI 5 MARS 2010

Réunie le vendredi 5 mars 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes GOBERT, LEMAUX, CAUCHY, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), M. LEFRANC,

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de désaffecter :

- sur l'APMO « Equipements des lycées » de 7 650 000 € votée en 2007, les montants suivants :

- . 4 933,06 € au titre du dossier 07LMATVISI 110507 Achat de matériels de vision collective en milieu pédagogique,

- . 87 450 € au titre du dossier 07LPOSPOLY 020307 Naïf postes polyvalents destinés atelier demi-grand Sauxmarais Tourlaville,

- sur l'APMO « Equipements des lycées » de 600 000 € votée en 2008, un montant de 6 631,28 € au titre du dossier 08LVEHICUL Achat de véhicules propres pour les EPLE,

- sur l'APMO « Equipements spécifiques » de 6 000 000 € votée en 2005, un montant de 1 890,75 € au titre du dossier 05LEQUNFO Equipements informatiques ;

- d'attribuer :

*** sur le chapitre 902 du Budget de la Région**

au titre des équipements des lycées publics

- 8 subventions d'un montant total de 71 492,65 € pour les équipements pédagogiques des lycées publics, conformément à l'annexe 1,

- 18 subventions d'un montant total de 218 265,67 € pour les équipements de service général, conformément à l'annexe 2. La subvention destinée au LPA d'Alençon sera versée exceptionnellement en une seule fois, en raison d'une erreur d'attribution,

- 75 subventions d'un montant total de 821 166 € pour la dotation de renouvellement de mobilier scolaire ou d'hébergement, conformément à l'annexe 3,

*** sur le chapitre 932 du Budget de la Région**

au titre des équipements et aménagements dans les lycées privés

- 51 subventions d'un montant total de 997 927 € pour le versement du 2^{ème} trimestre de la part « personnel » du forfait d'externat, au vu des effectifs arrêtés au 1^{er} février 2010 conformément à l'annexe 4,

au titre des dotations de fonctionnement aux lycées publics et privés sous contrat

- 3 subventions d'un montant total de 53 347,01 €, pour des dotations de fonctionnement complémentaires aux lycées publics au titre de l'entretien et des réparations du propriétaire, conformément à l'annexe 5,

- 5 subventions d'un montant total de 77 917 €, conformément à l'annexe 6 ;

- d'autoriser, au titre des dotations de fonctionnement aux lycées publics, le Lycée « Flora Tristan » de la Ferté Macé (Orne), à réaffecter à la réalisation de travaux dans la salle du restaurant pédagogique de la section hôtellerie, la subvention de 3 380,10 € accordée par délibération n° 09-758 du 23 octobre 2009 pour des travaux de peinture et de réalisation de confinement des machines du secteur « pressing », cette section ayant été supprimée en fin d'année 2009 ;

- de proposer au Préfet de la Région, au titre des équipements, la désaffectation, au lycée « de Sauxmarais » à Tournelville (Manche), d'un marbre de carrosserie, le Conseil d'Administration s'étant prononcé favorablement le 5 novembre 2009 ;

- de fixer, au titre de la gestion du patrimoine, à 9 100 € le montant de la redevance due par Orange France pour le maintien des équipements de communications électroniques sur le toit de l'internat du lycée « Malherbe » à Caen, dans le cadre de l'occupation du domaine public de la Région ;

- d'approuver :

- l'acte de transfert de propriété du Lycée professionnel « Camille Corot » à Saint-Lô (Manche), de la Communauté de communes de l'Agglomération Saint-Loise à la Région, à titre gratuit, conformément à l'annexe 7,

- l'acte de transfert de propriété du Lycée agricole « Le Robillard » à Lieury-Saint Pierre sur Dives, du Département du Calvados à la Région, à titre gratuit, conformément à l'annexe 8 ;

- d'autoriser le Président à signer :

- les actes de transfert de propriété précités,
- les actes et conventions utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 10-177

sur la politique éducative dans les lycées et établissements assimilés publics et privés

Réunion du VENDREDI 5 MARS 2010

Réunie le vendredi 5 mars 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes GOBERT, LEMAUX, CAUCHY, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), M. LEFRANC,

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de désaffecter sur l'APMO « Politique éducative » de 3 550 000 € votée en 2007, les montants suivants :

- 71 422,80 € au titre du dossier 07LFCARTE 14.12.07 « Marché assistance d'ouvrage fusion Carte Livre et Cart@too »,
- 69 048,50 € au titre du dossier 07LJOURNAL 14.12.07 « Mise en oeuvre du journal des lycéens »,
- 618 940,04 € au titre du dossier 07LMANUELS 12.12.06 « Programme carte livre » ;

- d'attribuer sur le chapitre 932 du Budget de la Région les subventions suivantes :

au titre du fonds social régional

- 16 subventions d'un montant total de 12 070,10 € conformément à l'annexe 1,

au titre du budget participatif

- 1 subvention de 2 000 € au Lycée agricole de Coutances (Manche) pour l'organisation des Journées Solidaires du 15 au 30 mars 2010,

au titre de la Cart@too 15-20 volet livres scolaires

- 4 subventions d'un montant total de 783,75 € conformément à l'annexe 2,
- 1 subvention d'un montant de 589 € à l'ARBS, conformément à l'annexe 3,
- 1 subvention d'un montant de 75 € à la librairie Le Passage à Alençon,

au titre du PRDFP-politique éducative

- 1 subvention d'un montant de 54 929 € à l'ERREFOM;

- de donner un avis favorable, au titre de la désignation de personnalités qualifiées, à la proposition de l'Inspecteur d'Académie du Calvados, conformément à l'annexe 4 ;

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention avec l'ARBS, jointe en annexe 5,
- la convention avec la librairie Le Passage à Alençon, jointe en annexe 6,
- la convention avec l'ERREFOM, jointe en annexe 7,
- tous les actes utiles à la mise en oeuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-178 bis

sur le fonds commun du service hébergement

Réunion du VENDREDI 5 MARS 2010

Réunie le vendredi 5 mars 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes GOBERT, LEMAUX, CAUCHY, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), M. LEFRANC,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer, au titre du fonds commun du service hébergement, 1 subvention d'un montant de 9 672,25 €, conformément à l'annexe jointe ;

- d'annuler la subvention de 1 785,03 € accordée par délibération n° 09-877 du 20 novembre 2009 au lycée agricole d'Alençon (Orne) pour le remplacement de l'armoire froide du self ; les établissements de l'enseignement agricole ne cotisant pas au Fonds Commun du Service Hébergement, cette subvention a donc été accordée par erreur. Un ordre de recette sera émis à l'encontre de cet établissement pour le montant précité ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 10-179

sur l'enseignement supérieur

- - - - -

Réunion du VENDREDI 5 MARS 2010

Réunie le vendredi 5 mars 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes GOBERT, LEMAUX, CAUCHY, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), M. LEFRANC,

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'affecter :

- sur l'AESUB « Actions de soutien à l'enseignement supérieur » de 1 722 500 € votée pour 2010, les montants suivants:

- 56 640,90 € au titre du dossier 10ESMOBINF « favoriser la mobilité des jeunes à l'international »,
- 86 000 € au titre du dossier 10ESORUNF « ORFS et financement divers d'actions »,
- 327 000 € au titre du dossier 10ESDEMARF « offre de formation qualité aide au démarrage »

- sur l'APSUB « Opérations d'investissement Enseignement Supérieur » de 819 000 € votée pour 2010, un montant de 219 000 € au titre du dossier 10ESDEMARI « offre de formation qualité aide au démarrage »,

- sur l'APCPER « CPER 2007-2013 Enseignement supérieur » de 34 216 000 € votée en 2008, un montant de 840 000 € au titre du dossier CP5E1131SI « réhabilitation logements étudiants » ;

• d'attribuer les aides suivantes :

*** sur le chapitre 932 du Budget de la Région :**

au titre de l'aide à la mobilité internationale, conformément à l'annexe 1

- 36 800 € à l'ENSICAEN,
- 11 000 € au Groupe FIM,

au titre de l'aide au fonctionnement

- 93 000 € à l'Université de Caen Basse-Normandie,
- 30 000 € à l'ENSICAEN,
- 134 000 € à l'Ecole de Management de Normandie,
- 80 000 € à l'ERREFOM,
- 1 000 € à l'Association Forum Construction,
- 5 000 € au CROUS,
- 70 000 € à la ville de Cherbourg-Octeville,

*** sur le chapitre 931 du Budget de la Région :**

- 53 500 € à l'Université de Caen Basse-Normandie,

*** sur le chapitre 902 du Budget de la Région :**

- 69 000 € à l'ESITC,
- 150 000 € à l'ENSICAEN,
- 840 000 € au CROUS de Basse-Normandie ;

- d'approuver les projets de conventions annuelles de coopération pour l'année 2010 pour l'Université de Caen Basse-Normandie, l'ENSICAEN et l'Ecole de Management de Normandie, joints en annexes 2, 3 et 4,

- d'autoriser le Président à signer :

- les conventions annuelles de coopération précitées avec l'Université de Caen Basse-Normandie, l'ENSICAEN et l'Ecole de Management,

- l'avenant à la convention signée le 21 juillet 2009 entre l'ENSICAEN et la Région Basse-Normandie relative à la participation régionale à l'acquisition d'équipements pour la formation d'ingénieurs « Mécanique et Génie des Matériaux » portant la date butoir de production des justificatifs de la 1^{ère} tranche d'aide du 31 mars au 30 juin 2010,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 10-180

sur les formations sanitaires et sociales

Réunion du VENDREDI 5 MARS 2010

Réunie le vendredi 5 mars 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes GOBERT, LEMAUX, CAUCHY, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), M. LEFRANC,

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de désaffecter sur l'AESUB « Financement étudiants et établissements formation » de 24 705 522 € votée pour 2010, un montant global de 150 226 € au titre du dossier 10ESECOLEF « financement écoles et instituts sanitaires et sociales » - sous-dossier « dotations de fonctionnement des écoles » ;

- d'affecter sur l'AESUB « Financement étudiants et établissements formation » de 24 705 522 € votée pour 2010, un montant global de 150 226 € au titre du dossier 10ESECOLEF « financement écoles et instituts sanitaires et sociales » - sous-dossier « dotations de fonctionnement des instituts » ;

- d'attribuer sur le chapitre 931 du Budget de la Région :

- les subventions de fonctionnement des instituts et écoles de formation sanitaire et sociale au titre de l'exercice 2010, conformément à l'annexe 1 ; le versement sera effectué mensuellement,
- une subvention de 75 139 € à l'Ecole d'ergothérapie d'Alençon au titre de l'aide au démarrage,
- une bourse d'études à l'étudiante inscrite en formation paramédicale pour un montant total de 2 145 € (bourse sanitaire) conformément à l'annexe 2 ; cette bourse sera versée en une seule fois fin mars 2010,
- les bourses d'études aux étudiants et élèves ayant fait un recours, pour un montant de 3 140 € conformément à l'annexe 3 ;

- de modifier :

- * les annexes aux délibérations n°09-639 du 25 septembre 2009, n°09-761 du 23 octobre 2009 et n°09-879 du 29 novembre 2009 :

- en modifiant le montant des bourses pour les élèves mentionnés dans le tableau figurant à l'annexe 4a,
- en supprimant le nom des étudiants repris dans le tableau figurant à l'annexe 4b, pour un montant de bourses à reverser,

- * la délibération n° 09-879 du 20 novembre 2009 afin de verser le montant du premier versement au titre de la gratuité des formations, soit 26 460 € au Centre Hospitalier de la Côte Fleurie, suite à la fusion des deux centres hospitaliers de l'Estuaire à Honfleur et de Trouville ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 10-181

sur l'environnement : Parcs Naturels Régionaux – Parc Naturel Régional des Marais du Cotentin et du Bessin

Réunion du VENDREDI 5 MARS 2010

Réunie le vendredi 5 mars 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes GOBERT, LEMAUX, CAUCHY, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), M. LEFRANC,

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB « Parcs Naturels Régionaux » de 2 050 000 € votée en 2010, un montant de 500 000 € au titre du dossier IONPNRF « Parcs Naturels Régionaux » sous dossier « Parc des marais » ;

- d'attribuer sur le chapitre 937 du Budget de la Région, au Parc Naturel Régional des Marais du Cotentin et du Bessin, les subventions suivantes :

- 433 500 € correspondant à la cotisation statutaire 2010 de la Région Basse-Normandie,

- 66 500 € pour le complément d'aide au fonctionnement 2010 ;

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention financière correspondante, jointe en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 10-182

sur l'environnement : Parcs Naturels Régionaux – Parc Naturel Régional Normandie-Maine

Réunion du VENDREDI 5 MARS 2010

Réunie le vendredi 5 mars 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes GOBERT, LEMAUX, CAUCHY, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), M. LEFRANC,

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB « Parcs Naturels Régionaux » de 2 050 000 € votée en 2010, un montant de 500 000 € au titre du dossier IONPNRF « Parcs Naturels Régionaux » sous dossier « Parc Normandie-Maine » ;

- d'attribuer sur le chapitre 937 du Budget de la Région, au Parc Naturel Régional Normandie-Maine, les subventions suivantes :

- 307 620 € correspondant à la cotisation statutaire 2010 de la Région Basse-Normandie,

- 192 380 € pour le complément d'aide au fonctionnement 2010 ;

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention financière correspondante, jointe en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 10-183

sur l'environnement : milieux naturels et paysages – préparation de la candidature des sites du Débarquement au Patrimoine mondial de l'UNESCO

Réunion du VENDREDI 5 MARS 2010

Réunie le vendredi 5 mars 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes GOBERT, LEMAUX, CAUCHY, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), M. LEFRANC,

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'approuver le lancement en 2010, d'une enquête auprès de la population bas-normande sur les représentations mémorielles du Débarquement du 6 juin 1944 et l'organisation d'un colloque international en janvier ou février 2011, en partenariat avec le Mémorial de Caen ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 10-184

sur l'environnement : stratégie de la Région pour la biodiversité – Réserves Naturelles Régionales

Réunion du VENDREDI 5 MARS 2010

Réunie le vendredi 5 mars 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes GOBERT, LEMAUX, CAUCHY, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), M. LEFRANC,

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'autoriser le Président à signer :

- la charte du réseau régional des Réserves Naturelles Nationales et Régionales de Basse-Normandie jointe en annexe, et à solliciter les organismes gestionnaires de RNR à faire de même,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 10-185

sur l'environnement : préserver la ressource en eau et gérer les risques naturels

Réunion du VENDREDI 5 MARS 2010

Réunie le vendredi 5 mars 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes GOBERT, LEMAUX, CAUCHY, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), M. LEFRANC,

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité, Mme AMELINE ne prenant pas part au vote pour le dossier relatif à l'Institut Européen des Risques,

- d'affecter :

- sur l'APCPER « Préserver les ressources naturelles et les milieux » de 10 000 000 € votée en 2008, les montants suivants :

- . 5 484,40 € au titre du dossier CP5N5120SI « Risques naturels », pour les inondations,

- . 192 508 € au titre du dossier CP5N5210SI « Milieux aquatiques Connaître Eduquer », pour les actions bassins versants,

- sur l'APSUB « Préserver les ressources en eau - hors CPER » de 720 000 € votée pour 2010, les montants suivants :

- . 2 004 € au titre du dossier 10NEAUPOTI « Eau Potable AP »,

- . 48 058 € au titre du dossier 10NEAUUSEI « Eaux usées et pluviales AP »,

- sur l'AECPER « Préserver les ressources naturelles et les milieux » de 5 050 000 € votée en 2008, un montant global de 281 100,20 €, au titre du dossier CP5N5210SF « Milieux Aquatiques Connaître Eduquer », ventilé comme suit :

- . 261 100,20 € pour les actions bassins versants,

- . 20 000 € pour les actions connaissance-éducation;

- d'attribuer les subventions suivantes :

*** sur le chapitre 907 du budget de la Région**

au titre du projet « Préserver les ressources naturelles et les milieux » CPER

- 38 940 € au Syndicat Intercommunal d'Assainissement Agricole du Bessin Ouest, pour la restauration de l'Aure et de l'Elle – tranche 1, pour un montant subventionnable de 129 801 €,

- 73 905 € à la Communauté de communes de Mortain, pour la restauration des affluents de la Sélune, pour un montant subventionnable de 246 350 €,

- 15 429 € à la Communauté de communes de la Sélune, pour la restauration de la Sélune amont, pour un montant subventionnable de 51 428 €,

- 15 000 € à la Communauté de commune de Saint-Hibire-du-Harcouët, pour la restauration de la Sélune aval, pour un montant subventionnable de 50 000 €,

- 47 734 € à la Communauté de communes de Lessay, pour la quatrième phase du programme de restauration des cours d'eau du bassin de l'Ay, pour un montant subventionnable de 159 111 €,

- 1 500 € au Syndicat Intercommunal des Eaux Superficielles de la Dives des cantons de Saint-Pierre-sur-Dives et Morteaux Couliboeuf, pour une étude-diagnostic de la Vie et de la Viette Calvadosienne, pour un montant subventionnable de 5 000 €,

- 5 484,40 € à la Commune de Saint-Sylvain, pour des travaux de lutte contre les inondations, pour un montant subventionnable de 27 422 €,

au titre de la politique de l'eau hors CPER

- 48 058 € à l'Institution Interdépartementale du Bassin de l'Orne, pour les profils de vulnérabilité des eaux de baignade pour les communes littorales du SAGE Orne aval-Seulles, pour un montant subventionnable de 320 388 €,

- 1 233 € l'ESF Animation Motocycliste, pour un système de récupération de l'eau de pluie, pour un montant subventionnable de 4 110 €,

- 771 € aux bénéficiaires du remboursement pour l'achat d'un récupérateur d'eau de pluie, pour un montant subventionnable de 12 018 €, conformément au tableau joint en annexe,

*** sur le chapitre 937 du budget de la Région**

au titre du projet « Préserver les ressources naturelles et les milieux » CPER

☐ à l'Institution Interdépartementale du Bassin de la Sarthe

- 12 375 € pour l'animation du SAGE Huisne en 2010 pour un montant subventionnable de 55 000 €,

- 3 240 € pour les actions de communication du SAGE Huisne 2010, pour un montant subventionnable de 24 000 €,

- 7 800 € pour l'animation du SAGE Sarthe amont en 2010, pour un montant subventionnable de 52 000 €,

- 1 890 € pour la communication du SAGE Sarthe amont en 2010, pour un montant subventionnable de 21 000 €,

- 3 937,50 € pour une mission de suivi et d'évaluation des SAGE Huisne et Sarthe amont, pour un montant subventionnable de 35 000 €,

☐ au Syndicat Mixte du Val de Vire

- 19 000 € pour l'animation du SAGE de la Vire en 2010, pour un montant subventionnable de 38 000 €,

- 360 € pour les actions de communication du SAGE de la Vire, pour un montant subventionnable de 1 200 €,

- 1 500 € pour les études du SAGE de la Vire 2010, pour un montant subventionnable de 5 000 €,

- 10 500 € pour un poste de technicien de rivière en 2010, pour un montant subventionnable de 35 000 €,

❑ à l'Institution Interdépartementale du Bassin de l'Orne

- 72 576 € pour l'animation des 3 SAGE Orne, pour un montant subventionnable de 145 152 €,

❑ au Syndicat de la Risle

- 10 290 € pour un poste de technicien de rivière en 2010, pour un montant subventionnable de 34 300 €,

❑ au Syndicat Mixte de la Seulles et ses affluents

- 10 440 € pour un poste de technicien de rivière en 2010, pour un montant subventionnable de 34 800 €,

❑ au Syndicat d'études et de travaux pour l'entretien de l'Orne

- 10 500 € pour un poste de technicien de rivière en 2010, pour un montant subventionnable de 35 000 €,

❑ à la Communauté de communes de Mortain

- 10 500 € pour un poste de technicien de rivière en 2010, pour un montant subventionnable de 35 000 €,

❑ à la Communauté de communes de Saint-Hilaire-du-Harcouët

- 10 500 € pour un poste de technicien de rivière en 2010, pour un montant subventionnable de 35 000 €,

❑ au Syndicat Intercommunal des eaux superficielles de la Dives des cantons de Saint-Pierre-sur-Dives et Morteaux Couliboeuf

- 10 500 € pour un poste de technicien de rivière en 2010, pour un montant subventionnable de 35 000 €,

❑ au Syndicat mixte du Bassin versant de la Touques

- 24 941,70 € pour trois postes de technicien de rivière en 2010 (2,4 ETP), pour un montant subventionnable de 83 139 €,

❑ au Syndicat Intercommunal d'Assainissement des Bassins de la Pervenche et de l'Erine

- 10 500 € pour un poste de technicien de rivière en 2010, pour un montant subventionnable de 35 000 €,

❑ au Syndicat mixte du Parc Naturel Régional du Perche

- 10 500 € pour un poste de technicien de rivière en 2010, pour un montant subventionnable de 35 000 €,

☐ au Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Douve

- 10 500 € pour un poste de technicien de rivière en 2010, pour un montant subventionnable de 35 000 €,

☐ au Syndicat mixte de la Souilles

- 8 750 € pour un poste de technicien de rivière en 2010, pour un montant subventionnable de 29 167 €,

☐ à l'Institut Européen des Risques

- 20 000 € pour un projet de Pôle d'intelligence territoriale de l'Estuaire de la Seine (PôlitES), pour un montant subventionnable de 149 600 € ;

- de déroger à la règle d'antériorité des décisions du Conseil Régional pour l'ensemble de ces dossiers ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération, au prorata des dépenses réalisées :

- . sur proposition du service technique de contrôle,

- . ou sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées (numéro, date et référence des paiements) précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires, visé, selon le cas, par l'expert comptable, le trésorier payeur, le Maire ou le Président ;

- d'approuver les objectifs et les missions dévolues au Réseau d'Observation du Littoral Normand et Picard ;

- d'autoriser le Président :

- à lancer le Réseau d'Observation du Littoral Normand et Picard en 2010,

- à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 10-186

sur l'environnement : lutter contre les changements climatiques

Réunion du VENDREDI 5 MARS 2010

Réunie le vendredi 5 mars 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes GOBERT, LEMAUX, CAUCHY, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), M. LEFRANC,

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'affecter :

- sur l'APCPCER « Lutter contre les changements climatiques » de 22 100 000 € votée en 2008, un montant global de 1 498 075,48 €, au titre du dossier CP5N5110SI « Plan Climat INV CPER », ventilé comme suit :

. 510 940 € pour les économies d'énergie,
 . 971 624,48 € pour les énergies renouvelables,
 . 15 511 € pour le volet territorial de la lutte contre les changements climatiques,

- sur l'AECPCER « Lutter contre les changements climatiques » de 3 900 000 € votée en 2008, un montant global de 549 785,20 € au titre du dossier CP5N5110SF « Plan Climat FONCT CPER », ventilé comme suit :

. 36 100 € pour les économies d'énergie,
 . 421 992 € pour les énergies renouvelables,
 . 91 693,20 € pour le volet territorial de la lutte contre les changements climatiques ;

• d'attribuer les subventions suivantes :

** sur le chapitre 907 du Budget de la Région*

☐ au titre du dossier « Economie d'énergie »

Opération collective

- 17 500 € à ISPA Entreprises à Alençon (Orne), pour l'opération collective éco-conception-réalisation de 5 diagnostics dans le secteur de la plasturgie (70 % de la dépense subventionnable s'élevant à 25 000 € HT),

- 18 500 € à ADRIA Normandie à Saint-Lô (Manche), pour l'opération collective éco-conception dans le secteur de l'agro-alimentaire bas-normand (68,5 % de la dépense subventionnable s'élevant à 27 000 € HT),

- 6 190 € à l'Association Normande des Entreprises Alimentaires (ANEA) à Caen (Calvados), pour la réalisation d'une opération collective Bilan Carbone®,

Diagnostic énergétique

- 2 520 € à la commune de Canisy (Manche), pour la réalisation d'un pré-diagnostic énergétique sur le groupe scolaire (70 % de la dépense subventionnable s'élevant à 3 600 € HT),

- 1 000 € à la commune de Saint-Martin d'Aubigny (Manche), pour la réalisation d'une étude de faisabilité thermique (50 % de la dépense subventionnable s'élevant à 2 000 € HT),

Bilan Carbone®

- 2 400 € à la Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Auge (Calvados), pour la réalisation d'un Bilan Carbone® (50 % de la dépense subventionnable s'élevant à 4 800 €),
- 1 400 € à la SAS Lisieux Distribution (Calvados), pour la réalisation d'un Bilan Carbone® sur le Centre commercial E. Leclerc (50 % de la dépense subventionnable s'élevant à 2 800 € HT),

HQE – Défi'BAT

- 5 418 € à la commune de Lonrai (Orne), pour une AMO HQE, pour la réalisation d'une salle polyvalente (70 % de la dépense subventionnable s'élevant à 7 740 € HT),
- 10 920 € à COMPEDIT Beauregard Imprimerie à la Ferté-Macé (Orne), pour la réalisation d'une AMO-HQE et d'une simulation thermodynamique dans le cadre de la construction d'un atelier (70 % de la dépense subventionnable s'élevant à 15 600 € HT),
- 55 335 € à la Communauté de communes Caen-la-Mer (Calvados), pour la réalisation d'une AMO HQE et d'une simulation thermodynamique dans le cadre de la construction d'une bibliothèque régionale (70 % de la dépense subventionnable s'élevant à 9 100 € HT),
- 9 331 € à la commune de la Ferté-Macé (Orne) pour la réalisation d'une AMO HQE, pour la réalisation d'un groupement de logements « Le Clouet » (70 % de la dépense subventionnable s'élevant à 13 330 € HT),
- 7 280 € à l'Association Pierre Noal à Hérouville-Saint-Clair (Calvados), pour la réalisation d'une AMO HQE dans le cadre de la construction d'un centre de médecine physique et de rééducation (70 % de la dépense subventionnable s'élevant à 10 400 € HT),
- 2 100 € à la SCI Saint-Fiacre à Saint-Aignan de Cramenil (Calvados), pour une simulation thermodynamique (70 % de la dépense subventionnable s'élevant à 3 000 € HT),
- 111 640 € à la SCI Activités Courrier de Proximité (Paris), pour réaliser un démonstrateur BBC – Centre de tri de Saint-Lô (5 % de la dépense subventionnable s'élevant à 2 151 000 € HT financé par l'ADEME seule),

FORES

- 96 000 € à Calvados Habitat à Caen (Calvados), pour la construction de 48 logements THPE à Bayeux,
- 42 960 € à Manche Habitat à Saint-Lô (Manche), pour la construction de 6 logements neufs BBC à Saint-Lô,
- 120 240 € à la Société HLM La Plaine Normande à Caen (Calvados), pour la construction de 20 logements neufs BBC à Cormelles-le-Royal,

Covoiturage

- 206 € à la Ville de l'Aigle (Orne), pour la mise en place d'un « Carapatte » (60 % de la dépense subventionnable s'élevant à 342 € HT),

□ au titre du dossier « Energies Renouvelables »Bois-énergie

- 41 825 € à la Commune de Quibou (Manche), pour l'acquisition d'une chaudière bois et d'un mini réseau de chaleur (34 % de la dépense subventionnable s'élevant à 124 250 € HT),

- 8 793 € à la Commune de Buais (Manche), pour la réalisation d'une chaudière bois pour le chauffage d'un ensemble scolaire (27 % de la dépense subventionnable s'élevant à 96 216 € HT),

- 78 178,98 € à la commune d'Isigny-le-Buat (Manche), pour l'acquisition d'une chaudière bois et la création d'un réseau de chaleur (30 % de la dépense subventionnable s'élevant à 260 596,58 € HT),

Méthanisation

- 20 457,50 € à Biomasse-Normandie à Caen (Calvados), pour la réalisation d'une étude pour la mise en œuvre d'unités collectives de méthanisation en Basse-Normandie,

Solaire thermique

- 1 610 € à l'EARL de la Marandière (Manche), pour la réalisation d'une étude diagnostic de séchage en grange de fourrage,

- 20 144 € aux bénéficiaires mentionnés dans le tableau joint en annexe 1, pour la production solaire de deux maisons de retraite et d'un camping,

Photovoltaïque Pro

- 177 033 € aux bénéficiaires de la prime régionale mentionnés dans le tableau joint en annexe 2, pour l'installation de panneaux photovoltaïques dans des exploitations agricoles, une superette et une entreprise de carrelage,

Eolien

- 1 833 € aux bénéficiaires de la prime régionale, mentionné dans le tableau joint en annexe 3, pour l'installation d'une éolienne dans des habitations principales,

Géothermie

- 4 000 € aux bénéficiaires de la prime régionale, mentionnés dans le tableau joint en annexe 4 pour l'installation de pompes à chaleur dans des habitations principales,

Dispositif chèque

- 617 750 € aux bénéficiaires du « Chèque éco-énergie Basse-Normandie », mentionnés dans le tableau joint en annexe 5, pour l'installation d'un chauffe-eau solaire, d'une chaudière bois, de panneaux photovoltaïques, la réalisation d'une étude ou de travaux d'isolation (2010-03),

□ au titre du dossier « volet territorial »

- 7 511 € à la commune d'Heugon (Orne), pour la réalisation d'une AEU (70 % de la dépense subventionnable s'élevant à 10 730 €),

- 8 000 € à la Communauté de Communes d'Isigny-Grandcamp (Calvados), pour la réalisation d'une ZDE (54 % de la dépense subventionnable s'élevant à 14 790 € HT),

** sur le chapitre 937 du Budget de la Région*

□ au titre du dossier « Economie d'énergie »

- 3 000 € au CPIE Vallée de l'Orne, pour l'organisation de l'opération « halte au gâchis » - quartier Grâce de Dieu à Caen (6 % de la dépense subventionnable s'élevant à 50 250 €),

- 500 € au lycée agricole Auguste Loutreuil à Sées (Orne), pour l'organisation du Ciné-Environnement du 30 mars au 2 avril 2010 (1 % de la dépense subventionnable s'élevant à 43 175 € HT),

- 32 600 € à la SARL YOYOCAR à Caen (Calvados), pour l'animation du service autopartage (21 % de la dépense subventionnable s'élevant à 156 500 € HT),

□ au titre du dossier « Energies Renouvelables »

- 85 480 € à Biomasse-Normandie à Caen (Calvados), pour l'animation et la coordination du plan bois 2010 (50 % de la dépense subventionnable s'élevant à 170 960 € TTC),

- 85 000 € à SODEXHO, pour la gestion du dispositif « Chèque éco-énergie Basse-Normandie),

EIE

- 63 780 € au GRAPE à Hérouville-Saint-Clair (Calvados), pour l'animation de l'EIE 2010 (38 % de la dépense subventionnable s'élevant à 166 448 € TTC),

- 92 336 € à la SCIC Les 7 Vents du Cotentin à Coutances (Manche), pour l'animation de l'EIE 2010 (50 % de la dépense subventionnable s'élevant à 184 672 € TTC),

- 62 762 € à Habitat et Développement de l'Orne à Alençon (Orne), pour l'animation de l'EIE 2010 (50 % de la dépense subventionnable s'élevant à 125 525 € TTC),

- 32 634 € au CIER de Montchauvet (Calvados), pour l'animation de l'EIE 2010 (50 % de la dépense subventionnable s'élevant à 65 267 € TTC),

□ au titre du dossier « Volet territorial »

- 91 693,20 € au Pays de la Baie du Mont Saint-Michel, pour l'animation du Contrat d'Objectifs Territorial 2010-2012 (40 % de la dépense subventionnable s'élevant à 229 233 € TTC) ;

- de modifier l'annexe 3 « Coup d'Pouce » de la délibération n°08-678 du 19 septembre 2008, en remplaçant le plafond de 700 € par 800 € ;
comme suit :

- d'annuler la subvention de 107 880 € attribuée par délibération n° 09-141 du 20 mars 2009, à la commune d'Isigny-le-Buat, pour l'acquisition d'une chaudière bois et la mise en place d'un réseau de chaleur,

- de prévoir les modalités de paiement suivantes pour les subventions d'investissement :

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération, au prorata des dépenses réalisées, sur :

- . proposition du service technique de contrôle,
- . ou sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées (numéro, date et référence des paiements) précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires, visé, selon le cas, par l'expert comptable, le trésorier payeur, le Maire ou le Président ;

- de déroger à la règle d'antériorité des décisions du Conseil Régional pour l'ensemble de ces dossiers ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 10-187

sur l'environnement : lutter contre les changements climatiques – politique énergétique territoriale

Réunion du VENDREDI 5 MARS 2010

Réunie le vendredi 5 mars 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes GOBERT, LEMAUX, CAUCHY, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), M. LEFRANC,

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'APCPER « Lutter contre les changements climatiques » de 22 100 000 € votée en 2008, un montant de 5 700 € au titre du dossier CP5N5110SI « Plan Climat INV CPER », sous dossier « Volet territorial de la lutte contre les changements climatiques » ;

- d'attribuer sur le chapitre 907 du Budget de la Région, une subvention de 5 700 € à l'EURL MMR à Caen, pour l'acquisition d'un caisson souffleur pour granulés (5 % de la dépense subventionnable s'élevant à 38 000 €HT) ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes pour cette subvention d'investissement :

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération, au prorata des dépenses réalisées, sur :

- . proposition du service technique de contrôle,
- . ou sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées (numéro, date et référence des paiements) précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires, visé, selon le cas, par l'expert comptable, le trésorier payeur, le Maire ou le Président ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 10-188

sur l'environnement : agir pour un développement durable

Réunion du VENDREDI 5 MARS 2010

Réunie le vendredi 5 mars 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes GOBERT, LEMAUX, CAUCHY, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), M. LEFRANC,

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB «Agir pour un développement durable » de 635 000 € votée en 2010, un montant de 79 550 € ventilé comme suit :

- 4 000 € au titre du dossier 10NEDUCENF « Education au développement durable », sous dossier « Communication et information »,

- 54 550 € au titre du dossier 10NEDUCENF « Education au développement durable », sous dossier « Education et formation »,

- 20 000 € au titre du dossier 10NAG21REF « Agenda21 régional » ;

- d'attribuer sur le chapitre 937 du Budget de la Région, les subventions suivantes :

- 2 000 € à la ville de Coutances, pour l'organisation de la semaine du développement durable 2010 à Coutances (montant subventionnable de 9 092,73 €),

- 2 000 € à l'Association Sportive du Site Universitaire de Cherbourg, pour l'organisation d'actions de sensibilisation au développement durable et d'éco-responsabilité lors du 15^{ème} trophée de l'Ile Pelée (montant subventionnable de 8 170 €),

- 28 000 € au GRAINE de Basse-Normandie, pour la réalisation des actions prévues dans le cadre de la convention 2010,

- 6 550 € au GRAPE de Basse-Normandie, pour la réalisation des actions prévues dans le cadre de la convention 2010,

- 20 000 € à l'URCPIE de Basse-Normandie, pour la réalisation des actions prévues dans le cadre de la convention 2010 ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional, pour les actions réalisées par le GRAINE de Basse-Normandie, le GRAPE de Basse-Normandie et l'URCPIE de Basse-Normandie, afin de prendre en compte l'ensemble des actions menées sur l'année ;

- d'autoriser le Président à signer :

- la déclinaison 2010 de la Convention Pluriannuelle d'Objectifs 2009-2011 entre :

- . la Région Basse-Normandie et le Groupement Régional d'Animation et d'Initiation à la Nature et à l'Environnement (GRAINE) de Basse-Normandie, jointe en annexe 1,

- . la Région Basse-Normandie et le Groupement Régional des Associations de Protection de l'Environnement (GRAPE) de Basse-Normandie, jointe en annexe 2,

- la déclinaison 2010 de la Convention Pluriannuelle d'Objectifs 2008-2010 entre la Région Basse-Normandie et l'Union Régionale des Centres Permanents d'Initiatives pour l'Environnement (URCPIE) de Basse-Normandie, jointe en annexe 3,

- les conventions de mise à disposition de l'exposition « Découvrons et protégeons notre planète », avec les lycées « A. Fresnel » à Caen (Calvados) et « F. Tristan » à la Ferté-Macé (Orne),

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 10-189

sur l'environnement : développement durable – objectif croissance verte, projet photovoltaïque

Réunion du VENDREDI 5 MARS 2010

Réunie le vendredi 5 mars 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes GOBERT, LEMAUX, CAUCHY, Mme BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), M LEFRANC,

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'approuver les conventions d'occupation temporaire du domaine public avec les deux opérateurs ENERGIZ groupée avec la SHEMA et FORCLUM-BILLARD-DURAND ;

• d'autoriser le Président à signer :

- les conventions d'occupation correspondantes, jointes en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 10-190

**sur Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles : partenariat –
accord-cadre avec les branches**

Réunion du VENDREDI 5 MARS 2010

Réunie le vendredi 5 mars 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional,
à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

MM. TOURRET, SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER,
FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, LAFAY, BIHEL, AMELINE,
MM. DIGARD, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL,
DÉNIER,

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mmes GOBERT, LEMAUX, CAUCHY, BASSOT (pouvoir à
M. DIGARD), M. LEFRANC,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin
2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'affecter :

- sur l'AESUB « Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles » de 2 120 400 € votée en 2010, un montant de 72 450,00 € réparti comme suit :

. 17 250 € au titre du dossier 10JPBP « Partenariat »,
 . 43 500 € au titre du dossier 10JPAIO « Accueil Information et Orientation »,
 . 11 700 € au titre du dossier 10JPVAE « Validation des Acquis de l'Expérience » sous dossier « VAE accompagnement » ;

• d'attribuer sur le chapitre 931 du Budget de la Région, les subventions suivantes :

** au titre du partenariat*

- 9 000 € à la CRMA,
- 8 250 € à l'ARDAS,

** au titre du programme Accueil Information Orientation*

- 40 000 € au Groupe l'Etudiant,
 - 3 000 € à l'Association Comité Français des Olympiades des Métiers (COFOM),

** au titre de la VAE :*

- 10 400 € aux organismes chargés de l'accompagnement, conformément à l'annexe 2,
 - 1 300 € aux organismes chargés de la formation des 70 heures du diplôme d'aide-soignant et d'auxiliaire de puériculture, conformément à l'annexe 3 ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
 et par délégation,
 Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 10-191

sur le Plan Régional de Développement de la Formation Professionnelle : carte des formations

Réunion du VENDREDI 5 MARS 2010

Réunie le vendredi 5 mars 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

MM. TOURRET, SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mmes GOBERT, LEMAUX, CAUCHY, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), M. LEFRANC,

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité, moins une abstention (Mme LOWY),

- d'inscrire au PRDFP, pour la rentrée 2010 :
 - les formations par la voie de formation professionnelle sous statut scolaire pour les lycées publics de l'Education Nationale, conformément à l'annexe I,
 - les formations par la voie de formation professionnelle sous statut scolaire pour les lycées privés sous contrat d'association avec l'Education Nationale, conformément à l'annexe II,
 - les formations par la voie de l'apprentissage proposées par les organismes gestionnaires, conformément à l'annexe III ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 10-192

sur l'apprentissage

Réunion du VENDREDI 5 MARS 2010

Réunie le vendredi 5 mars 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

MM. TOURRET, SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mmes GOBERT, LEMAUX, CAUCHY, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), M. LEFRANC,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter :

- sur l'AESUB « Fonctionnement des CFA » de 35 200 000 € votée en 2010, un montant de 23 742,90 € dont :

- . 14 559,50 € au titre du sous-dossier 10JBCOM2 « Contrat d'objectifs et de moyens - Axe 2 »,

- . 8 483,40 € au titre du sous-dossier 10JBCOM3 « Contrat d'objectifs et de moyens - Axe 3 »,

- . 700 € au titre du sous-dossier 10JBCOM7 « Contrat d'objectifs et de moyens - Axe 7 »,

- d'attribuer sur le chapitre 931 du Budget de la Région, un montant global de 23 742,90 € réparti comme suit :

- * au titre du COM axe 2

- 9 594,50 € pour le Groupement d'Intérêt Public de FICP de l'Académie de Caen,

- 4 965,00 € pour l'association régionale BTP CFA Basse-Normandie, conformément à l'annexe 1,

- * au titre du Fonds Social Apprentis (axe 3 du COM)

- 8 483,40 €, conformément à l'annexe 2,

- * au titre du COM axe 7

- 700,00 € à la Maison des Mots d'Argentan

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 10-193

sur la formation professionnelle continue – fonctionnement : actions territorialisées en faveur des demandeurs d’emploi

Réunion du VENDREDI 5 MARS 2010

Réunie le vendredi 5 mars 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l’Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

MM. TOURRET, SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mmes GOBERT, LEMAUX, CAUCHY, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), M. LEFRANC,

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'affecter sur l'AE « Formation des demandeurs d'emploi » de 80 153 500 € votée pour 2010, un montant de 466 249,54 € réparti comme suit :

- 495 316,54 € au titre du dossier 10JFELANS « ElanS 2010 »,
- 12 975,00 € pour le sous dossier 10JINGCFNQ « Ingénierie qualifiant et non qualifiant » ;

• d'attribuer sur le chapitre 931 du Budget de la Région, les subventions suivantes :

* au titre des Espaces Locaux d'Activités Novatrices (ElanS)

- 495 316,54 € à divers organismes, conformément à l'annexe 1,

* au titre formations qualifiantes jeunes et adultes

- 12 975,00 € au CIFAC ;

• de prendre en charge par l'intermédiaire de l'Agence de Services et de Paiement (ASP), la rémunération et/ou la protection sociale des stagiaires, selon les caractéristiques des formations décrites en annexes 2 et 3 dans les conditions prévues au titre VI du Livre IX du Code du Travail ;

• d'autoriser :

- l'ASP à gérer la rémunération des stagiaires entrés sur les Espaces Locaux d'Activités Novatrices (ElanS) et la protection des stagiaires entrés sur le dispositif d'Atout Mobilité Professionnelle,

- le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 10-194

sur la formation professionnelle continue – fonctionnement : formation tout au long de la vie

- - - - -

Réunion du VENDREDI 5 MARS 2010

Réunie le vendredi 5 mars 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

MM. TOURRET, SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mmes GOBERT, LEMAUX, CAUCHY, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), M. LEFRANC,

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB « Formation Professionnelle Continue » de 4 740 000 €, votée en 2010, un montant de 3 638,00 € au titre du dossier « 10JFINDIV – Financements individuels de formation » ;

- de désaffecter sur l'AESUB « Formation Professionnelle Continue » de 4 740 000 €, un montant de 5 920,00 € au titre du dossier « 10JFINDIV – Financements individuels de formation » ;

- d'attribuer sur le chapitre 931 du Budget de la Région, au titre du programme de « financements individuels » un montant global de 3 638,00 €, conformément à l'annexe 1 ;

- de prendre en charge par l'intermédiaire de l'Agence de Services et de Paiement (ASP), la rémunération et/ou la protection sociale des stagiaires, selon les caractéristiques des formations décrites en annexe 2 dans les conditions prévues au titre VI du Livre IX du Code du Travail ;

- d'annuler les financements individuels d'un montant de 5 920 € accordés par délibérations n° 09-1006 du 18 décembre 2009 et n° 10-71 du 5 février 2010, conformément à l'annexe 3 ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 10-195

sur la mobilité internationale des jeunes

Réunion du VENDREDI 5 MARS 2010

Réunie le vendredi 5 mars 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

MM. TOURRET, SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mmes GOBERT, LEMAUX, CAUCHY, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), M. LEFRANC,

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB « mobilité internationale des jeunes » de 50 000 € votée en 2010, un montant de 24 200,00 € au titre du dossier 10JBMOBI « mobilité internationale des demandeurs d'emploi » ;

- d'attribuer sur le chapitre 931 du Budget de la Région, au titre de la mobilité internationale, un montant global de 24 200 €, réparti conformément à l'annexe 1 ;

- de prendre en charge par l'intermédiaire de l'Agence de Services et de Paiement (ASP), la rémunération et/ou la protection sociale des stagiaires, selon les caractéristiques des formations décrites en annexe 2 dans les conditions prévues au titre VI du Livre IX du Code du Travail ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 10-196

sur la formation professionnelle continue – fonctionnement : dépenses spécifiques FSE

Réunion du VENDREDI 5 MARS 2010

Réunie le vendredi 5 mars 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

MM. TOURRET, SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mmes GOBERT, LEMAUX, CAUCHY, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), M. LEFRANC,

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'adopter les principes suivants régissant l'intervention du FSE sur les programmes de formation professionnelle mis en œuvre par marchés publics :

- la programmation du FSE est établie par programme et par millésime en amont de la sélection des prestataires, ceci afin de correspondre aux procédures de passation et de gestion des marchés publics de formation professionnelle mises en œuvre par la Région et de respecter les principes de programmation préalable et de publicité du FSE. Le millésime est défini comme l'année de rattachement de l'action correspondant à l'année civile au cours de laquelle l'action a démarré, quelle que soit sa date de fin.
- La Région engage des crédits pour un montant supérieur d'environ 15 % au coût total éligible au FSE, pour tenir compte des sous-réalisations généralement constatées ;

• de programmer l'intervention du FSE sur les opérations suivantes à hauteur de :

- 3 800 000 € sur le programme Chèque Formation 2009 (n°Présage 30776), conformément à l'annexe 1, c'est-à-dire sur les actions de formations relevant du millésime 2009, correspondant à :

- des marchés unitaires issus de l'appel public à concurrence Chèque Formation 2009,
- des bons de commande des actions démarrant entre le 1^{er} janvier 2009 et le 31 décembre 2009 des marchés pluriannuels issus de l'appel public à concurrence Chèque Formation 2009,
- des bons de commande des actions démarrant entre le 1^{er} janvier 2009 et le 31 décembre 2009 des marchés pluriannuels issus de l'appel public à concurrence Chèque formation 2008,

- 500 000 € de FSE sur le programme Ingénieurs Cadres 2009 (n°Présage 30777), conformément à l'annexe 2, c'est-à-dire sur les actions de formation relevant du millésime 2009 correspondant à des marchés unitaires issus de l'appel public à concurrence Ingénieurs cadres 2009,
- 688 508,79 € de FSE sur le programme de Formation de Base 2009 (n°Présage 30778), conformément à l'annexe 3, c'est-à-dire sur les actions de formation relevant du millésime 2009 correspondant à des bons de commande d'actions démarrant entre le 1^{er} janvier 2009 et le 31 décembre 2009 des marchés pluriannuels issus de l'appel public à concurrence Programme de formation de base 2009,

- 4 800 000 € de FSE sur le programme Chèque Formation 2010 (n°Présage 31236), conformément à l'annexe 4, c'est-à-dire sur les actions de formation relevant du millésime 2010, correspondant à :
 - des marchés unitaires issus de l'appel public à concurrence Chèque Formation 2010,
 - des bons de commande des actions démarrant entre le 1^{er} janvier 2010 et le 31 décembre 2010 des marchés pluriannuels issus de l'appel public à concurrence Chèque Formation 2010,

- 600 000 € de FSE sur le programme de Formation de Base 2010 (n°Présage 31237), conformément à l'annexe 5, c'est-à-dire sur les actions de formation relevant du millésime 2010, correspondant à des bons de commande des actions démarrant entre le 1^{er} janvier 2010 et le 31 décembre 2010 des marchés pluriannuels issus de l'appel public à concurrence Programme de formation de base 2009 ;
 - d'approuver la demande par la Région d'un montant de FSE supplémentaire à hauteur de 1,2 million d'Euros pour abonder la subvention globale FSE 2007-2013, afin de tenir compte de l'intégration de l'AFPA et de la programmation à venir des actions réalisées dans le cadre de marchés pluriannuels du programme Chèque Formation. Le cofinancement sera assuré par la Région à hauteur de 1,2 million d'Euros ;

 - d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 10-197

sur la formation professionnelle continue et l'apprentissage : investissements

Réunion du VENDREDI 5 MARS 2010

Réunie le vendredi 5 mars 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

MM. TOURRET, SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mmes GOBERT, LEMAUX, CAUCHY, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), M. LEFRANC,

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'APSUB « Investissement dans les Centres de Formation » de 4 841 500 € votée en 2010, un montant de 99 732 € réparti comme suit :

- 37 787,00 € au titre du dossier 10JINVBATI « Investissement dans les centres de formation du bâtiment »,

- 61 945,00 € au titre du dossier 10JINVAGRI « Investissement dans les centres de formation agricole »,

- d'attribuer sur le chapitre 901 du Budget de la Région, un montant global de 99 732,00 € réparti conformément à l'annexe jointe;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 10-198

sur l'emploi et la formation dans les entreprises et les associations : formation des emplois tremplins, contrats aidés, adultes relais et emplois jeunes

Réunion du VENDREDI 5 MARS 2010

Réunie le vendredi 5 mars 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

MM. TOURRET, SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mmes GOBERT, LEMAUX, CAUCHY, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), M. LEFRANC,

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB « formation dans les entreprises et les associations » de 2 072 300 €, votée en 2010, un montant global de 15324,95 € au titre des dossiers suivants :

- 710,00 € au titre du dossier « 10JAETP – Formation des emplois tremplins » ;
- 14 614,95 € au titre du dossier « 10JAFCA – Formation des Contrats Aidés »,

- d'attribuer sur le chapitre 931 du Budget de la Région, un montant global de 15 324,95 €, réparti comme suit :

- 710 € pour les emplois-tremplins, conformément à l'annexe 1,
- 14 614,95 € pour la formation des contrats aidés, conformément à l'annexe 2 ;

- de déroger à la règle selon laquelle l'aide doit être accordée préalablement à la date de début du programme aidé, pour les associations qui ont signé le contrat du salarié, entre la date de dépôt de la demande d'aide régionale et la date d'octroi de l'aide par la Commission Permanente ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 10-199

sur l'emploi et la formation dans les entreprises et les associations : « Aide au reclassement » « Formation des actifs et des salariés »

Réunion du VENDREDI 5 MARS 2010

Réunie le vendredi 5 mars 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

MM. TOURRET, SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mmes GOBERT, LEMAUX, CAUCHY, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), M. LEFRANC,

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter :

- sur l'AESUB « Formation dans les entreprises et les associations » de 2 072 300 € votée en 2010, les montants suivants :

- 16 045,00 € au titre du sous-dossier 10JRECL « Aide au reclassement »,
- 13 213,00 € au titre du sous-dossier 10JCTPCRP « Aide au reclassement »,

- sur l'AE « Accompagner les mutations économiques - CPER » de 10 900 000 € votée en 2008, un montant de 120 000 € au titre du dossier CP55311 « Accompagnement des mutations économiques », sous-dossier CP5J311ENT « accompagner les entreprises – créations/reprise » ;

- d'attribuer, sur le chapitre 931 du Budget de la Région, les subventions suivantes :

- * au titre du programme « Aide au reclassement »,

- 16 045 € à VEOLIA,

- * au titre du programme « Aide au reclassement », dispositif des salariés licenciés, conformément à l'annexe 1,

- 810 € au CESR Ifs,
- 4 115 € à l'ACSEA,
- 1 213 € à l'AIFCC,
- 1 229 € au GRETA du Calvados,
- 5 846 € à l'AFPA,

- * au titre du programme « Accompagnement des mutations économiques »

- 120 000 € à l'ARACT,

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 10-200

sur le programme d'adéquation entre les besoins de main d'œuvre, des entreprises et la demande d'emploi « une formation – un emploi »

Réunion du VENDREDI 5 MARS 2010

Réunie le vendredi 5 mars 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

MM. TOURRET, SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mmes GOBERT, LEMAUX, CAUCHY, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), M. LEFRANC,

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB « Formation des demandeurs d'emploi » de 80 153 500 €, votée en 2010, un montant de 293 74980 € au titre du dossier « 10JFOREM – une formation un emploi » ventilé comme suit :

- 270 229,80 € pour le financement des opérations individuelles et collectives,

- 23 520,00€ pour les primes à l'accompagnement spécifique ;

- d'attribuer sur le chapitre 931 du Budget de la Région, au titre du programme de formation « une formation – un emploi » :

- 5 151,00 € pour des actions individuelles, conformément à l'annexe 1,

- 265 078,80 € pour des actions collectives, conformément à l'annexe 2,

- 23 520,00 € pour les primes pour l'accompagnement de publics prioritaires, conformément à l'annexe 3 ;

- de prendre en charge la rémunération et/ou la protection sociale des stagiaires selon les caractéristiques des formations décrites en annexe 4, dans les conditions prévues au titre VI du livre IX du code du travail, intermédiaire de l'Agence de Services et de Paiements (ASP) ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-201

sur la culture : création et diffusion artistiques et culturelles

Réunion du VENDREDI 5 MARS 2010

Réunie le vendredi 5 mars 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

MM. TOURRET, SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mmes GOBERT, LEMAUX, CAUCHY, BASSOT, MM. DIGARD, LEFRANC,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter :

- sur l'AESUB « Culture » de 15 852 029 € votée pour 2010, un montant de 721 394 € pour le dossier 10FCREDIFF « Création et diffusion artistiques et culturelles »,

- sur l'APSUB « Culture » de 5 924 381 € votée pour 2010, un montant de 20 000 € pour le dossier 10FCREDIFI « Création et diffusion artistiques et culturelles » ;

- d'attribuer, au titre du programme « Création et diffusion artistiques et culturelles », les subventions suivantes :

** sur le chapitre 933 du Budget de la Région*

- 721 394 €, conformément aux annexes 1 et 1 bis,

** sur le chapitre 903 du Budget de la Région*

- 20 000 €, au titre du programme « Création et diffusion artistiques et culturelles », conformément à l'annexe 2 ;

- de prévoir les modalités de paiements suivantes, pour les subventions d'investissement :

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération sur :

- . proposition du service technique de contrôle,
- . ou sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées (numéro et date des mandats ou règlements) précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires, visé, selon le cas, par l'expert-comptable, le comptable public, le Maire ou le Président ;

- de modifier l'annexe des délibérations suivantes :

n° 08-280 du 18 avril 2008

- la dépense subventionnable retenue pour la mise aux normes de la ferme par l'Association O Z'arts métiess est de **8 004,22 €** et non 61 116 €, le montant de la subvention restant inchangé ;

n° 10-78 du 5 février 2010

- la dépense subventionnable retenue pour l'aménagement d'un bâtiment destiné à des résidences d'artistes dans les anciens Bains-Douches d'Alençon, est de **196 726 € HT** et non 258 600 €, le montant de la subvention restant inchangé ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région concernant le dossier de l'Association Pays des Miroirs Productions (Caen), pour lequel une subvention de 20 000 € a été accordée par délibération n° 09-897 du 20 novembre 2009, afin de prendre en compte la dépense effectuée le 27 août 2008 ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-202

sur la culture : éducation artistique et culturelle - fonctionnement

Réunion du VENDREDI 5 MARS 2010

Réunie le vendredi 5 mars 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

MM. TOURRET, SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mmes GOBERT, LEMAUX, CAUCHY, BASSOT, MM. DIGARD, LEFRANC,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB « Culture » de 15 852 029 € votée pour 2010, un montant de 36 000 € pour le dossier 10FEDUCARF « Education artistique et culturelle » ;
- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du programme « Education artistique et culturelle », un montant total de subventions de 36 000 €, conformément à l'annexe jointe ;
- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région pour le dossier de l'Association La Corne d'Or ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-203

sur la culture : contribution au rayonnement de la Région

Réunion du VENDREDI 5 MARS 2010

Réunie le vendredi 5 mars 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

MM. TOURRET, SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mmes GOBERT, LEMAUX, CAUCHY, BASSOT, MM. DIGARD, LEFRANC,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB « Culture » de 15 852 029 € votée pour 2010, un montant de 13 000 € pour le dossier 10FRAYREGF « Contribution au rayonnement de la Région » ;

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, une subvention de 13 000 € à l'Association Septembre Musical de l'Orne à Alençon, conformément à l'annexe jointe ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 10-204

sur la culture : animation des territoires

Réunion du VENDREDI 5 MARS 2010

Réunie le vendredi 5 mars 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

MM. TOURRET, SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mmes GOBERT, LEMAUX, CAUCHY, BASSOT, MM. DIGARD, LEFRANC,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB « Culture » de 15 852 029 € votée pour 2010, un montant de 231 000 € pour le dossier 10FANIMTER « Animation des territoires » ;
- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, un montant total de subventions de 231 000 €, conformément à l'annexe jointe ;
- de modifier la délibération n° 10-81 du 5 février 2010 comme suit :
 - d'affecter sur l'AESUB « Culture » de 15 852 029 € votée pour 2010, un montant de **286 000 €** pour le dossier 10FANIMTER « Animation des territoires » (au lieu de 283 500 €),
 - la subvention de 1 500 € initialement accordée à l'Association Les Andain'ries pour l'organisation de son festival, est portée à **4 000 €**
 - la subvention de 15 000 € initialement accordée à l'Association VIVA VOCE (Caen), pour l'organisation de la 6^{ème} édition du festival des voix, est attribuée à **l'Association Festival de Musique Vocale de Basse-Normandie** ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-205

sur la culture : valorisation et sauvegarde du patrimoine - fonctionnement

Réunion du VENDREDI 5 MARS 2010

Réunie le vendredi 5 mars 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

MM. TOURRET, SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mmes GOBERT, LEMAUX, CAUCHY, BASSOT, MM. DIGARD, LEFRANC,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB « Culture » de 15 852 029 € votée pour 2010, un montant de 40 000 € pour le dossier 10VALPATF « Vabrisation et sauvegarde du patrimoine » ;

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du programme « Valorisation et sauvegarde du patrimoine », un montant total de subventions de 40 000 €, conformément à l'annexe 1 ;

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention de partenariat entre la Région et l'Agence Régionale de Conservation de l'Image et du Son (ARCIS), jointe en annexe 2,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 10-206

sur la culture : développement des réseaux et des partenariats avec les professionnels de la culture

Réunion du VENDREDI 5 MARS 2010

Réunie le vendredi 5 mars 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

MM. TOURRET, SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mmes GOBERT, LEMAUX, CAUCHY, BASSOT, MM. DIGARD, LEFRANC,

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité, M. DESCHAMPS ne prenant pas part au vote,

- d'affecter sur l'AESUB « Culture » de 15 852 029 € votée pour 2010, un montant de 78 000 € pour le dossier 10FRESPARF « Développement des réseaux et des partenariats avec les professionnels de la culture » ;

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, une subvention de 78 000 € à l'Association Ligue de l'Enseignement de Basse-Normandie (Caen), au titre du programme « Développement des réseaux et des partenariats avec les professionnels de la culture », conformément à l'annexe jointe ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 10-207

sur la culture : coopération entre les deux Régions Normandes - fonctionnement

Réunion du VENDREDI 5 MARS 2010

Réunie le vendredi 5 mars 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

MM. TOURRET, SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mmes GOBERT, LEMAUX, CAUCHY, BASSOT, MM. DIGARD, LEFRANC,

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB « Culture » de 15 852 029 € votée pour 2010, un montant de 9 000 € pour le dossier 10FCOPBHNF « Coopération entre les deux Régions normandes » ;

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, une subvention de 9 000 € à l'Association Septembre Musical de l'Orne à Alençon, conformément à l'annexe jointe ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 10-208

sur la coopération décentralisée

Réunion du VENDREDI 5 MARS 2010

Réunie le vendredi 5 mars 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes LEMAUX, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), MM. LEFRANC, PINEL,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB « Coopération décentralisée » de 598 330 € pour 2010, un montant global de 38 600 € ventilé comme suit :

- 7 000 € pour le dossier 10YD-CD-F « Coop Dec - Divers AE »,
- 30 000 € pour le dossier 10YDPARTEN « Coop Dec - Partenariat Stratégique AE »,
- 1 600 € pour le dossier 10YDMACEDO - Coop Dec - Macédoine » ;

- d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget de la Région, au titre de la coopération décentralisée, un montant global de subventions de 38 600 € réparti conformément au tableau joint en annexe ;

- de prendre en charge aux frais réels :

- les déplacements, l'hébergement et la restauration à l'occasion du déplacement de Melle LECLUSE en Macédoine en mai 2010,

- les déplacements, l'hébergement, la restauration et les frais bancaires d'Agathe BEUNARD, lors de son stage en Macédoine du 11 mai au 12 septembre 2010,

- de régler les cotisations de la Région pour l'année 2010 :

- 4 800 € à l'AADL (Association des Agences de la Démocratie Locale) ou ALDA (Association of the Local Democracy Agencies),

- 1 000 € au REPTA (Réseau d'Education pour Tous en Afrique),

- 660 € au F3E (Fonds pour le promotion des Etudes préalables, des Etudes transversales et des Evaluations) ;

- de désaffecter sur l'AESUB « Coopération décentralisée » de 598 330 € pour 2010, un montant de 1 040 € pour le dossier 10YDMADA-F - « Coop Dec - Madagascar » ;

- de modifier la délibération n° 10-84 et son annexe du 5 février 2010 comme suit :

- la subvention accordée à TRANSMAD pour le portage 2010 du permanent régional Basse-Normandie dans la région d'Atsinanana à Madagascar, est de **38 298 €** (et non de 39 298 €) ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 10-209

sur les droits de l'homme

Réunion du VENDREDI 5 MARS 2010

Réunie le vendredi 5 mars 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

MM. TOURRET, SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mmes GOBERT, LEMAUX, CAUCHY, BASSOT, MM. DIGARD, LEFRANC,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à la majorité des voix, 2 contre (MM. PINEL, DÉNIER),

- d'affecter sur l'AESUB « Droits de l'Homme » de 390 000 € votée pour 2010, un montant de 3 650 € pour le dossier 10YD-DDH « Droits de l'homme, Autres AE »,
- d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget de la Région, au titre des Droits de l'Homme, un montant total de subventions de 3 650 € réparti conformément au tableau joint en annexe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 10-210

sur la jeunesse et les sports : aide au mouvement sportif et sport des jeunes

Réunion du VENDREDI 5 MARS 2010

Réunie le vendredi 5 mars 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes LEMAUX, CAUCHY, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), MM. LEFRANC, PINEL,

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, une subvention de 66 500 € à l'UNSS Service Régional, au titre de l'aide au mouvement sportif et sport des jeunes, conformément à l'annexe jointe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 10-211

sur la jeunesse et les sports : aide au mouvement sportif - aides aux ligues et comités régionaux

Réunion du VENDREDI 5 MARS 2010

Réunie le vendredi 5 mars 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes LEMAUX, CAUCHY, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), MM. LEFRANC, PINEL,

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre de l'aide au mouvement sportif, un montant total de subventions de 271 500 € réparti conformément au tableau joint en annexe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 10-212

sur la jeunesse et les sports : aide aux équipements sportifs et de loisirs

Réunion du VENDREDI 5 MARS 2010

Réunie le vendredi 5 mars 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes LEMAUX, CAUCHY, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), MM. LEFRANC, PINEL,

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'APSUB « Equipements jeunesse et sports » de 2 040 000 € votée pour 2010, un montant de 411 677 € au titre du dossier 10GEQUISPO « Aide aux équipements sportifs et de loisirs » ;

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, un montant total de subventions de 411 677 €, conformément au tableau joint en annexe ;

- de prévoir les modalités de paiements suivantes :

- * pour l'aide aux équipements sportifs et de loisirs, des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution, sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées (numéro et date des mandats) précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires, visé, selon le cas, par le comptable public ou le Maire ou par le comptable ou le Président de l'association,

- * pour l'aide à l'équipement des ligues sportives dans le cadre de leur plan de développement :

- versement d'une avance de 70 % du montant de la subvention,
- versement du solde sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées (numéro et date des mandats) précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires, visé par le comptable ou le Président de l'association ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision pour le dossier de l'ASPTT Caen ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 10-213

sur la jeunesse et les sports : aides aux grands clubs régionaux - centres de formation

Réunion du VENDREDI 5 MARS 2010

Réunie le vendredi 5 mars 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes LEMAUX, CAUCHY, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), MM. LEFRANC, PINEL,

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB « Aide aux grands clubs régionaux » de 1 450 000 € votée pour 2010, un montant de 430 000 € au titre du dossier 10GCLUREG « Aide aux grands clubs régionaux, centres de formation » ;
- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, un montant total de subventions de 430 000 €, conformément au tableau joint en annexe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 10-214

sur la jeunesse et les sports : aide à l'organisation d'événements sportifs

Réunion du VENDREDI 5 MARS 2010

Réunie le vendredi 5 mars 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes LEMAUX, CAUCHY, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), MM. LEFRANC, PINEL,

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB « Soutien aux événements sportifs » de 490 000 € votée pour 2010, un montant de 66 300 € au titre du dossier 10GEV « Aide aux événements sportifs » ;
- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, un montant total de subventions de 66 300 €, conformément au tableau joint en annexe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 10-215

sur la jeunesse et les sports : aide au sport de haut niveau

Réunion du VENDREDI 5 MARS 2010

Réunie le vendredi 5 mars 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes LEMAUX, CAUCHY, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), MM. LEFRANC, PINEL,

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, un montant total de subventions de 268 300 €, réparti conformément au tableau joint en annexe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 10-216

sur la jeunesse et les sports : vie associative

Réunion du VENDREDI 5 MARS 2010

Réunie le vendredi 5 mars 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes LEMAUX, CAUCHY, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), MM. LEFRANC, PINEL,

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre de l'aide à la vie associative, un montant total de subventions de 64 200 €, réparti conformément au tableau joint en annexe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 10-217

sur la jeunesse et les sports : politique jeunesse

Réunion du VENDREDI 5 MARS 2010

Réunie le vendredi 5 mars 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes LEMAUX, CAUCHY, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), MM. LEFRANC, PINEL,

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre de la politique jeunesse, un montant total de subventions de 5 100 €, conformément au tableau joint en annexe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 10-218

**sur la jeunesse et les sports : projet territorial Jeux Equestres Mondiaux 2014 -
compétitions équestres**

Réunion du VENDREDI 5 MARS 2010

Réunie le vendredi 5 mars 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU,
Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, LAFAY,
BIHEL, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS,
MM. THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes LEMAUX, CAUCHY, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD),
MM. LEFRANC, PINEL,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin
2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB « Promotion des sports équestres » de 700 000 € votée pour 2010, un montant de 107 500€ pour le dossier IUGPSE « Aide à l'organisation d'événements équestres » ;
- d'attribuer au titre de l'organisation d'événements équestres, un montant total de subventions de 107 500 €, réparti conformément au tableau joint en annexe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 10-219

sur le foncier : Fonds Friches

Réunion du VENDREDI 5 MARS 2010

Réunie le vendredi 5 mars 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

MM. TOURRET, SOUBIEN, BONNEAU, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mmes GOBERT, FERET, LEMAUX, CAUCHY, BASSOT, MM. DIGARD, LEFRANC,

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter :

- sur l'APSUB 5UFON « Foncier Aménagement du territoire » de 1 200 000 € votée en 2010, un dossier 10EPFN2I « Foncier - AP » d'un montant de 370 000 € ;

- d'attribuer, sur le chapitre 905 du Budget de la Région, un montant global de 370 000 €, dans le cadre de la convention passée avec l'EPFN, réparti conformément à l'annexe jointe ;

- de fixer pour l'EPFN, les modalités de versement d'acomptes suivantes :

- * un premier acompte de 30 % du montant de l'estimation financière au démarrage des études ou des travaux des opérations inscrites à un programme d'intervention, comme le prévoit la convention EPF de Normandie - Région Basse-Normandie,

- * un deuxième acompte de 30 % quand les dépenses effectives dépasseront 30 % de l'estimation initiale des opérations, comme le prévoit la convention EPF de Normandie - Région Basse-Normandie ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 10-220

sur la rénovation urbaine

Réunion du VENDREDI 5 MARS 2010

Réunie le vendredi 5 mars 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

MM. TOURRET, SOUBIEN, BONNEAU, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, LAFAY, BIHEL, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mmes GOBERT, FERET, LEMAUX, CAUCHY, AMELINE, BASSOT, MM. DIGARD, LEFRANC,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'APSUB 5UVRU « Rénovation urbaine » de 5 000 000 € votée en 2010, un montant global de 1 367 230 € au titre du dossier 10UANRUI « Rénovation Urbaine AP » ;
- d'attribuer sur le chapitre 905 du Budget de la Région, un montant global de subventions de 1 367 230 € au titre des conventions passées avec l'ANRU et les maîtres d'ouvrage bénéficiaires, réparti conformément à l'annexe I ;
- de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional, pour les dossiers de « Presqu'île Habitat » (construction de 28 logements PLUS à Tourlaville et de 20 logements PLUS à la Glacerie) ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 10-221

sur la rénovation urbaine : évaluation du Contrat Urbain de Cohésion Sociale de l'Agglomération Caennaise

Réunion du VENDREDI 5 MARS 2010

Réunie le vendredi 5 mars 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

MM. TOURRET, SOUBIEN, BONNEAU, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, LAFAY, BIHEL, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mmes GOBERT, FERET, LEMAUX, CAUCHY, AMELINE, BASSOT, MM. DIGARD, LEFRANC,

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter et d'engager sur l'AESUB 5UVRU « Rénovation urbaine » de 200 000 € votée en 2010, un montant de 12 000 € au titre du dossier 10UANRUF « rénovation urbaine AE » ;

- d'attribuer sur le chapitre 935 du Budget de la Région, un montant de 12 000 € à la Communauté d'Agglomération de Caen-la-Mer pour l'évaluation du Contrat Urbain de Cohésion Sociale de l'agglomération caennaise, représentant 48,35 % de la dépense éligible ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-222

sur le logement : étude pré-opérationnelle d'OPAH - Saint Malo de la Lande (50)

Réunion du VENDREDI 5 MARS 2010

Réunie le vendredi 5 mars 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

MM. TOURRET, SOUBIEN, BONNEAU, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, LAFAY, BIHEL, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mmes GOBERT, FERET, LEMAUX, CAUCHY, AMELINE, BASSOT, MM. DIGARD, LEFRANC,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB 5VLOGO « Logement opérations développement local » de 200 000 € votée en 2010, un montant de 2100 € au titre du dossier 10VLOGEMEF « Opération développement local AE » ;

- d'attribuer sur le chapitre 935 du Budget de la Région, au titre des Opérations de Développement Local, une subvention de 2 100 € à la Communauté de communes de Saint Malo de la Lande (50) pour l'étude pré-opérationnelle d'OPAH, représentant 15 % du montant Hors Taxe de 14 000 € ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 10-223

**sur la politique de la ville : appel à projets « Réinventons la ville » -
édition 2010**

- - - - -

Réunion du VENDREDI 5 MARS 2010

Réunie le vendredi 5 mars 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

MM. TOURRET, SOUBIEN, BONNEAU, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, LAFAY, BIHEL, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mmes GOBERT, FERET, LEMAUX, CAUCHY, AMELINE, BASSOT, MM. DIGARD, LEFRANC,

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter et d'engager sur l'AESUB 5UVIL « politique de la ville » de 200 000 € votée en 2010, un montant équivalent au titre du dossier 10UCOHESOF « politique de la ville - AE » ;

- d'attribuer sur le chapitre 935 du Budget de la Région, au titre de l'appel à projets « Réinventons la ville », un montant global de subventions de 200 000 €, réparti conformément aux annexes I et II ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- un premier versement à la signature de la convention bipartite « Association – Conseil Régional » à hauteur maximum de 70 % du montant de la subvention,

- le solde, à réception du bilan d'évaluation de l'action réalisée ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional pour ces dossiers ;

- d'approuver :

- la convention-type « thématique classique », jointe à l'annexe III,

- la convention-type « Action expérimentale », jointe à l'annexe IV ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes et conventions utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 10-224

sur la santé et les territoires : prévention en matière de santé publique

- - - - -

Réunion du VENDREDI 5 MARS 2010

Réunie le vendredi 5 mars 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

MM. TOURRET, BONNEAU, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, LAFAY, BIHEL, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, LEMAUX, CAUCHY, AMELINE, BASSOT, MM. DIGARD, LEFRANC,

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter :

- sur l'AESUB 5HPSOLID-A « Préventions et solidarités » de 197 487 € votée en 2010, un montant de 103 500 € au titre du dossier « Prévention en matière de santé publique » dont :

- . 76 500 € au titre du sous-dossier 10HORSBN « Observatoire Régional de la Santé Publique - AE »,
- . 12 000 € au titre du sous-dossier 10HSOLIDAR « Actions de solidarité - AE »,
- . 15 000 € au titre du sous-dossier 10HASSANTE « Autres associations pour la santé publique » ;

- d'attribuer, sur le chapitre 934 du Budget de la Région, au titre du programme « Prévention en matière de santé publique », les subventions suivantes :

- 76 500 € à l'Observatoire Régional de Santé de Basse-Normandie, pour les études et enquêtes menées en 2010 pour la Région,

- 12 000 € à l'association « Maison des Solidarités» de Caen,

- 15 000 € au Centre Régional d'Etudes et d'Actions sur les handicaps et les Inadaptations (CREAI), d'Hérouville-Saint-Clair, pour les actions menées en 2010 par les quatre associations : CORES, CREAMI, ORS, URIOPSS constituant le Pôle Régional de Santé Sociale ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec l'Association pour l'Observatoire Régional de la Santé en Basse-Normandie, la convention jointe en annexe 1,

- avec le Centre Régional d'Etudes et d'Actions pour l'Insertion (CREAI), la convention jointe en annexe 2,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 10-225

sur la démographie médicale : indemnisation des stages de médecine générale en milieu rural

Réunion du VENDREDI 5 MARS 2010

Réunie le vendredi 5 mars 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

MM. TOURRET, BONNEAU, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, LAFAY, BIHEL, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, LEMAUX, CAUCHY, AMELINE, BASSOT, MM. DIGARD, LEFRANC,

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'approuver :

- le dispositif d'indemnisation des stages de médecine générale en milieu rural, conformément à l'annexe 1,

- le formulaire de demande d'indemnisation à remplir par l'étudiant, joint en annexe 2,

- le modèle de convention « indemnisation des stages ambulatoire de médecine générale de 2ème cycle de médecine et de 3ème cycle de médecine générale effectués en zone d'intervention prioritaire, joint en annexe 3 ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 10-226

**sur la santé et les territoires : actions en faveur des personnes
handi capées**

- - - - -

Réunion du VENDREDI 5 MARS 2010

Réunie le vendredi 5 mars 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

MM. TOURRET, BONNEAU, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO,
Mmes PAUL, LOWY, LAFAY, BIHEL, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS,
MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, LEMAUX,
CAUCHY, AMELINE, BASSOT, MM. DIGARD, LEFRANC,

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin
2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'autoriser :

- la Maison Départementale des Personnes Handicapées de l'Orne, à payer pour un montant de 637,72 €, la facture correspondant au dossier figurant en annexe I, en prélevant sur la dotation globale 2009 de 55 000 €,

- la Maison Départementale des Personnes Handicapées de la Manche, à payer, pour un montant de 4 044,83 €, les factures correspondant aux dossiers figurant en annexe II, en prélevant sur la dotation globale 2009 de 55 000 €,

- de prévoir la modalité de paiement suivante : pour l'acquisition de matériel et l'aide au logement dans les départements de la Manche et de l'Orne, les modalités de paiement seront détaillées dans des conventions spécifiques ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional, pour l'ensemble de ces dossiers ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 10-227

sur le soutien aux actions de solidarités

Réunion du VENDREDI 5 MARS 2010

Réunie le vendredi 5 mars 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

MM. TOURRET, BONNEAU, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, LAFAY, BIHEL, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, LEMAUX, CAUCHY, AMELINE, BASSOT, MM. DIGARD, LEFRANC,

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB 5HPSOLID-A « Prévention et solidarités » de 197 487 € votée en 2010, un montant de 3 100 € au titre du dossier 10HSOLIDAR « Action de solidarités » ;

- d'attribuer sur le chapitre 934 du Budget de la Région, les subventions suivantes :

BENEFICIAIRE	NATURE DE L'OPERATION	SUBVENTION REGION
Association La Maison Bleue 20 Rue Desmoueux 14000 CAEN	Le fonctionnement des locaux pour l'accueil de nuit et d'hébergement des familles et amis des détenus	1 000 €
Association Familiale Laique de l'Avranchin 48 rue Saint-Gervais 50 300 AVRANCHES	Le voyage collectif de 40 personnes de familles modestes en juin 2010 pour découvrir les sites du Ludiver et de la Cité de la Mer dans le Cotentin	500 €
Association Les Restaurants du CŒUR 48 Rue Gaston Lamy 14120 MONDEVILLE	Le voyage collectif à la montagne des familles monoparentales avec des jeunes enfants en grande détresse financière et morale pour la période du 6 juin au 12 juin 2010	800 €
Association LA CROIX BLEUE 19 Rue Mélingue 14000 Caen	Le 48 ^{ème} congrès national de la Croix Bleue à Caen pour la lutte et la prévention contre l'alcoolémie.	800 €

- de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional, pour ces dossiers ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 10-228

**sur l'agriculture : investissements collectifs CUMA et installation hors
CPER investissement**

- - - - -

Réunion du VENDREDI 5 MARS 2010

Réunie le vendredi 5 mars 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

MM. TOURRET, BONNEAU, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO,
Mmes PAUL, LOWY, LAFAY, BIHEL, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS,
MM. PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, LEMAUX,
CAUCHY, AMELINE, BASSOT, MM. DIGARD, LEFRANC, THOURY,

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin
2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'APSUB « Aides aux investissements collectifs CUMA et installation hors CPER » de 1 700 000 € votée pour 2010, un montant de 19 660 € pour le dossier 10DAPINSTI « Aide aux investissements collectifs CUMA et installation AP » ;

- d'attribuer sur le chapitre 909 du Budget de la Région, un montant total de 19 660 € d'aides aux investissements productifs, à divers bénéficiaires, conformément à l'annexe 1 ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- les aides sont accordées sur la base des pourcentages, conformément au tableau joint en annexe, dans la limite de 4 000 € par bénéficiaire,

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération, sur présentation des factures certifiées acquittées par le ou les fournisseur(s), dans la limite du montant maximal des subventions accordées,

- dès lors que le montant de la dépense réalisée pour un investissement atteint 10 000 € HT, la subvention correspondante de 4 000€ sera versée en totalité au maître d'ouvrage concerné ;

- de modifier l'annexe à la délibération n° 08-86 du 15 février 2008 comme suit :
la subvention de 2000 € accordée à M. Fabrice PORÉE à Isigny le Buat (Manche) pour l'achat d'une dessileuse-pailleuse est affectée à l'acquisition d'une herse rotative ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 10-229

sur l'agriculture : installation CPER-fonctionnement

Réunion du VENDREDI 5 MARS 2010

Réunie le vendredi 5 mars 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

MM. TOURRET, BONNEAU, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, LAFAY, BIHEL, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, LEMAUX, CAUCHY, AMELINE, BASSOT, MM. DIGARD, LEFRANC, THOURY,

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, au titre des contrats de parrainage, un montant de 7 093,26 € pour les aides aux contrats de parrainage figurant dans le tableau joint en annexe, ces crédits étant prélevés sur la dotation annuelle de 70 000 € accordée en 2010, à l'Agence de Services et de Paiement (ASP) ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 10-230

sur l'agriculture : qualité hors CPER-fonctionnement

Réunion du VENDREDI 5 MARS 2010

Réunie le vendredi 5 mars 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

MM. TOURRET, BONNEAU, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, LAFAY, BIHEL, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, LEMAUX, CAUCHY, AMELINE, BASSOT, MM. DIGARD, LEFRANC, THOURY,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB « Qualité hors CPER » de 460 000 € votée en 2010, un montant global de 75 998,44 € au titre du dossier 10DAEQUAVF « Qualité AE » - sous-dossier « Agriculture biologique AE » ;
- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, à divers bénéficiaires, un montant global de 75 998,44 € d'aides à la certification sur la base des taux d'aide et des dépenses éligibles indiqués dans les tableaux joints en annexe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 10-231

sur l'agriculture : filières végétales hors CPER - fonctionnement

Réunion du VENDREDI 5 MARS 2010

Réunie le vendredi 5 mars 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

MM. TOURRET, BONNEAU, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, LAFAY, BIHEL, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, LEMAUX, CAUCHY, AMELINE, BASSOT, MM. DIGARD, LEFRANC, THOURY,

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• de modifier l'annexe à la délibération n° 09-924 du 20 novembre 2009 comme suit :

- l'aide de 1 000 € accordée à la SCI de l'ARGUENON au Béný-Bocage (Calvados) est transférée à Monsieur Jean-Claude DUCHENE,
- l'aide de 1 000 € accordée à l'indivision MAUGER à Passais La Conception (Orne) est transférée au Démembrement MAUGER,
- l'aide de 1 000 € accordée à l'indivision Bruno D'AUBIGNY à Aubigny (Calvados) est transférée à Mesdemoiselles Hortense D'AUBIGNY D'ASSY ou Albane D'AUBIGNY D'ASSY ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 10-232

sur l'agriculture : appui aux filières CPER-filières animales-investissement

Réunion du VENDREDI 5 MARS 2010

Réunie le vendredi 5 mars 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

MM. TOURRET, BONNEAU, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, LAFAY, BIHEL, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, LEMAUX, CAUCHY, AMELINE, BASSOT, MM. DIGARD, LEFRANC, THOURY,

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'APCPER « Appui aux filières » de 1 351 000 € votée en 2008, un montant global de 87 976,09 € au titre du dossier CP5D4220SI « Appui aux filières AP » ventilé comme suit :

- 51 458,88 € pour le sous-dossier « Elevage bovin-ovin AP »,
- 36 517,21 € pour le sous-dossier « Filière porcineAP » ;

- d'attribuer sur le chapitre 909 du Budget de la Région, les subventions suivantes :

au titre des filières bovine et ovine

- 51 458,88 € à divers bénéficiaires mentionnés dans le tableau joint en annexe 1, pour les dossiers d'investissements sanitaires et d'amélioration des conditions de travail,

au titre de la filière porcine

- 36 517,21 € à divers bénéficiaires mentionnés dans le tableau joint en annexe 2, pour les dossiers d'investissements sanitaires et d'amélioration des conditions de travail ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- les aides sont accordées sur la base des pourcentages et des montants subventionnables, conformément aux tableaux joints en annexe,

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération, sur présentation des factures certifiées acquittées pour le ou le(s) fournisseur(s), au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal des subventions accordées,

- dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui de la dépense prévisionnelle, les participations de la Région seront réduites au prorata ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 10-233

sur l'agriculture : filière équine hors CPER-fonctionnement

Réunion du VENDREDI 5 MARS 2010

Réunie le vendredi 5 mars 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

MM. TOURRET, BONNEAU, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, LAFAY, BIHEL, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, LEMAUX, CAUCHY, AMELINE, BASSOT, MM. DIGARD, LEFRANC, THOURY,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB « Filière équine » de 749 000 € votée pour 2010, un montant global de 36 000 € au titre du dossier 10DAECHEVF « Filière équine AE », sous-dossier 10DAEINNOV « Innovation et Recherche AE » ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, une subvention de 36 000 € au Réseau d'Epidémiosurveillance en Pathologie Equine (RESPE) pour la réalisation de son programme d'actions 2010 (montant des dépenses éligibles de 72 500 € TTC) ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision pour ce dossier,

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention correspondante jointe en annexe,
- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 10-234

sur l'agriculture : filière équine hors CPER-investissement

Réunion du VENDREDI 5 MARS 2010

Réunie le vendredi 5 mars 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

MM. TOURRET, BONNEAU, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, LAFAY, BIHEL, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, LEMAUX, CAUCHY, AMELINE, BASSOT, MM. DIGARD, LEFRANC, THOURY,

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'APSUB « Filière équine hors CPER » de 200 000 € votée pour 2010, un montant de 28 581 € au titre du dossier 10DAPCHEVIL « filière équine AP » ;

- d'attribuer sur le chapitre 909 du Budget de la Région, un montant total de subventions de 28 581 €, à divers bénéficiaires figurant dans le tableau joint en annexe ;

- de prévoir pour ces dossiers, les modalités de paiement suivantes :
 - des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations,

 - ces acomptes ainsi que le solde seront versés sur présentation des factures certifiées acquittées par le ou les fournisseur(s), au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal des subventions accordées,

 - dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui de la dépense prévisionnelle, les participations de la Région seront réduites au prorata ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 10-235

sur l'agriculture : transformation à la ferme - investissement

Réunion du VENDREDI 5 MARS 2010

Réunie le vendredi 5 mars 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

MM. TOURRET, BONNEAU, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, LAFAY, BIHEL, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, LEMAUX, CAUCHY, AMELINE, BASSOT, MM. DIGARD, LEFRANC, THOURY,

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'APCPER « Aides aux investissements IAA et transformation AP » de 9 000 000 € votée en 2008, un montant de 500 000 € au titre du dossier CP5D420SI « Aides aux investissements IAA et transformation AP » ;

- d'attribuer sur le chapitre 909 du Budget de la Région, une subvention de 150 000 € à l'Agence de Services et de Paiement (ASP), pour la prise en charge des dossiers 2010, pour l'aide aux investissements de transformation à la ferme ;

- de prévoir la modalité de paiement suivante : une 1^{ère} avance du montant annuel 2010 sera versée à la signature de l'avenant à la convention relative à la gestion en paiement associé par l'ASP ;

- d'autoriser le Président à signer :

- l'avenant à la convention précité, joint en annexe ;

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 10-236

sur l'agriculture : études, prospective et actions exceptionnelles - fonctionnement

Réunion du VENDREDI 5 MARS 2010

Réunie le vendredi 5 mars 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

MM. TOURRET, BONNEAU, Mme HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, LAFAY, BIHEL, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, FRANCOIS, LEMAUX, CAUCHY, AMELINE, BASSOT, MM. DIGARD, LEFRANC, THOURY,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'affecter sur l'AESUB « Etudes, prospective et actions exceptionnelles hors CPER » de 460 000 € votée pour 2010, un montant global de 230 212,88 € au titre du dossier 10DAEETUPF AE « Etudes, prospective et actions exceptionnelles » ventilé comme suit :

- 92 842,88 € pour les actions exceptionnelles AE,
- 120 370 € pour les études et prospective AE,
- 17 000 € pour les aides aux foires et manifestations AE ;

• d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, les subventions suivantes :

- 4 500 € à l'Association SEGRAFO Normandie, pour son programme d'actions 2010, sur la base d'une dépense prévisionnelle fixée à 16 119,45 € ;

- 48 342,88 € à la FRCIVAM de Basse-Normandie, pour son programme d'actions 2010, sur la base d'une dépense prévisionnelle fixée 95 454,22 € TTC dont :

. 4 250 € pour l'action « Fermes ouvertes – les pieds dans l'herbe » (montant subventionnable de 8 200 € TTC),

. 10 692,88 € pour l'action « Promouvoir l'agriculture durable dans un contexte économique tendu (observatoire technico-économique et fermes de démonstration) », (montant subventionnable de 24 134,22 € TTC),

. 10 550 € pour l'action « 40 interventions sur l'agriculture durable en classe et/ou sur une exploitation » (montant subventionnable de 21 000 € TTC),

. 15 710 € pour l'action « Publication : rotations culturales et fertilité des sols » (montant subventionnable de 30 420 € TTC),

. 7 140 € pour l'action « Accompagner des agriculteurs en recherche d'autonomie dans le cadre d'une démarche collective » (montant subventionnable de 11 700 € TTC),

- 40 000 € à la FRCUMA de l'Ouest, pour son programme d'actions 2010, sur la base d'une dépense prévisionnelle fixée à 118 200 € TTC,

- 111 000 € à la Chambre Régionale d'Agriculture de Normandie, pour son programme d'études 2010, répartis comme suit :

. 30 000 € pour la réalisation d'Agriscopie, édition 2009/2010 (montant subventionnable de 60 750 €),

. 30 000 € pour la réalisation des travaux prospectifs de la CRAN, édition 2010 (montant subventionnable de 72 750 €),

. 2 000 € pour l'action Tableau de bord environnement, collecte des informations en 2010 (montant subventionnable de 7 500 €),

. 25 000 € pour la réalisation de l'étude « Suivi des changements de pratiques agricoles et impact sur la ressource en eau : mise en place d'un suivi sur un bassin versant bas-normand, volet 2010 » (montant subventionnable de 86 325 €),

. 24 000 € pour la réalisation de l'étude de faisabilité : « Mise en place d'un pôle de recherche appliquée en élevage de ruminants en Normandie » (montant subventionnable de 57 250 €),

- 9 370 € à l'INRA, Centre de Angers-Nantes, pour le fonctionnement de la cellule d'animation et de gestion du programme PSDR GO, en complément de la subvention de 20 173 € attribuée par délibération n° 07-889 du 14 décembre 2007 (montant total de subvention de 29 543 €, montant dépense éligible de 241 552 €),

- 16 500 € à l'Association du Festival Ornais de l'Elevage, pour l'organisation de sa manifestation 2010, dans le cadre de la foire Quasimodo, sur la base d'une dépense subventionnable fixée à 41 547 € TTC,

- 500 € au Comité d'organisation du concours d'animaux de viande de la Ferté-Macé, sur la base d'une dépense subventionnable fixée à 11 200 € TTC ;

• de prévoir les modalités de paiement suivantes (excepté pour le dossier INRA, programme PSDR GO) :

- une avance de 50 % sur demande écrite du bénéficiaire,
- le solde sur présentation d'un bilan technique et financier de l'action,
- dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui des dépenses prévisionnelles, la participation de la Région sera réduite au prorata ;

• de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional, pour le dossier du Comité d'organisation du concours d'animaux de viande de la Ferté-Macé ;

• d'autoriser le Président à signer :

- les conventions et avenants correspondants joints en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 10-237

sur l'agriculture : Plan de Modernisation des Bâtiments d'Elevage

Réunion du VENDREDI 5 MARS 2010

Réunie le vendredi 5 mars 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

MM. TOURRET, BONNEAU, Mme HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, LAFAY, BIHEL, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, FRANCOIS, LEMAUX, CAUCHY, AMELINE, BASSOT, MM. DIGARD, LEFRANC, THOURY,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de désaffecter sur l'APCPER « PMBE » de 5 500 000 € votée en 2008, un montant de 269 673,84 € au titre du dossier CPD4110SI « PMBE AP » ;

- d'affecter sur l'APCPER « PMBE » de 5 500 000 € votée en 2008, un montant de 960 000 € au titre du dossier CPD4110SI « PMBE AP » ;

- d'attribuer :

- par l'intermédiaire de l'ASP (Agence de Services et de Paiement), à divers bénéficiaires, pour un montant total de 16 619,78 €, les 8 aides figurant dans le tableau joint en annexe 1, dans le cadre de l'enveloppe de 960 000 € précédemment accordée à l'ASP pour la prise en charge des dossiers du Plan de Modernisation des Bâtiments d'Elevage, au titre de l'année 2009 ;

- sur le chapitre 909 du Budget de la Région, une subvention de 288 000 € à l'ASP, pour la prise en charge des dossiers 2010 pour le PMBE ;

- d'annuler les subventions attribuées par délibération :

* n° 09 du 18 décembre 2009, conformément à l'annexe 2,

* n° 09-928 du 20 novembre 2009, conformément à l'annexe 3 ;

- de prévoir la modalité de paiement suivante : une 1^{ère} avance du montant annuel 2010 sera versée à l'ASP à la signature de la convention ;

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention correspondante, jointe en annexe 4,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 10-238

sur l'agriculture : PMPOA

Réunion du VENDREDI 5 MARS 2010

Réunie le vendredi 5 mars 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

MM. TOURRET, BONNEAU, Mme HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, LAFAY, BIHEL, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, FRANCOIS, LEMAUX, CAUCHY, AMELINE, BASSOT, MM. DIGARD, LEFRANC, THOURY,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de modifier :

- la date prévue d'achèvement de travaux pour les dossiers figurant en annexe 1,

- les délibérations conformément à l'annexe 2, à la suite du changement de statut juridique des exploitations attributaires d'une subvention ;

- d'annuler les subventions ou parts de subventions restant à payer pour les bénéficiaires dont la liste figure en annexe 3 ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional, pour les dossiers PMPOA ayant fait l'objet d'une attribution de subventions par délibération n° 06-791 du 18 septembre 2006 ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 10-239

sur la pêche et les cultures marines : filière pêche CPER - investissements à bord des navires de pêche

Réunion du VENDREDI 5 MARS 2010

Réunie le vendredi 5 mars 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

MM. TOURRET, BONNEAU, Mme HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, LAFAY, BIHEL, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, FRANCOIS, LEMAUX, CAUCHY, AMELINE, BASSOT, MM. DIGARD, LEFRANC, THOURY,

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'APCPER « Filière Pêche CPER » de 698 000 € votée en 2008, un montant de 848,67 € au titre du dossier CP5P4510SI « Aide aux investissements à bord des navires de pêche AP » - sous dossier « Actions en faveur de la flottille de pêche AP » ;

- d'attribuer sur le chapitre 909 du Budget de la Région, au titre des investissements à bord des navires de pêche, une subvention de 848,67 € à M. Franck LEFORT -Navire « VOX MARIS », soit 7,5 % d'une dépense prévisionnelle de 11 315,62 € HT ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- les aides sont accordées sur la base des pourcentages et des montants subventionnables précités,

- des acomptes pourront être versés sur présentation des factures certifiées acquittées par le ou les fournisseur(s) au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal des subventions accordées,

- le solde sera versé sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses certifiées acquittées (numéro et date des paiements) précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires, visé par l'expert comptable ou la personne qui en assure les fonctions, ainsi que les factures certifiées acquittées par le ou les fournisseur(s) et d'un avis de conformité du centre de sécurité des navires,

- dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui de la dépense prévisionnelle, la participation de la Région sera réduite au prorata ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION

N° 10-240

**de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

**sur la pêche et les cultures marines : filière pêche CPER -
investissement - installation des jeunes pêcheurs**

- - - - -

Réunion du VENDREDI 5 MARS 2010

Réunie le vendredi 5 mars 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

MM. BONNEAU, Mme HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, LAFAY, BIHEL, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, FRANCOIS, LEMAUX, CAUCHY, AMELINE, BASSOT, MM. DIGARD, LEFRANC, THOURY,

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'APCPER « Filière Pêche CPER » de 698 000 € votée en 2008, un montant de 4 387,50 € au titre du dossier CP5P45I0SI « Aide à la première installation des jeunes pêcheurs AP » - sous dossier « Aide à l'installation des jeunes pêcheurs AP » ;

- d'attribuer sur le chapitre 909 du Budget de la Région, au titre de la première installation des jeunes pêcheurs, une subvention de 4 387 € à M. Laurent BLONDEL, acquéreur du navire « NJORK », soit 3,75 % d'une dépense prévisionnelle de 117 000 € HT ;

- de prévoir la modalité de paiement suivante : la totalité de la subvention sera versée en une fois sur production de l'acte d'acquisition du navire. Dans le cas où le montant des dépenses réalisées serait inférieur à celui des dépenses prévisionnelles, la participation de la Région sera réduite au prorata ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 10-241

**sur la pêche et les cultures marines : filière pêche hors CPER - Promotion - Qualité -
Valorisation des produits de la pêche - manifestations**

Réunion du VENDREDI 5 MARS 2010

Réunie le vendredi 5 mars 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

MM. BONNEAU, Mme HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, LAFAY, BIHEL, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, FRANCOIS, LEMAUX, CAUCHY, AMELINE, BASSOT, MM. DIGARD, LEFRANC, THOURY,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB « Filière pêche hors CPER » de 300 000 € votée pour 2010, un montant de 3 900 € au titre du dossier 10PMANIFP « Promotion qualité et valorisation des produits de la pêche » - sous dossier « Promotion, qualité et valorisation des produits de la pêche dans le cadre des manifestations AE » ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, une subvention de 3 900 € à l'Association pour la Promotion des Produits de la Mer et du Terroir, pour l'organisation de la Fête des Produits de la Mer et du Terroir à Cherbourg-Octeville en 2010, sur la base d'une dépense prévisionnelle fixée à 23 760 € TTC ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- une avance de 50 % sera versée sur demande écrite du bénéficiaire,

- le solde sur présentation du bilan technique et financier de l'action,

- dans le cas où le montant des dépenses réalisées serait inférieur à celui des dépenses prévisionnelles, la participation de la Région serait réduite au prorata ;

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention correspondante jointe en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 10-242

sur la pêche et les cultures marines : dispositifs d'aides aux coopératives et organisations professionnelles - aide pour COPEPORT MAREE OPBN

Réunion du VENDREDI 5 MARS 2010

Réunie le vendredi 5 mars 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

MM. BONNEAU, Mme HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, LAFAY, BIHEL, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, FRANCOIS, LEMAUX, CAUCHY, AMELINE, BASSOT, MM. DIGARD, LEFRANC, THOURY,

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'autoriser le Président à signer :

- l'avenant n° 1 à la convention 2009-P-7 joint en annexe, relatif à l'échéancier de remboursement de l'avance remboursable accordée à COPEPORT MAREE OPBN,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 10-243

sur la pêche et les cultures marines : dispositifs d'aides aux coopératives et organisations professionnelles - aide pour GRANVILMER

Réunion du VENDREDI 5 MARS 2010

Réunie le vendredi 5 mars 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

MM. BONNEAU, Mme HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, LAFAY, BIHEL, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, FRANCOIS, LEMAUX, CAUCHY, AMELINE, BASSOT, MM. DIGARD, LEFRANC, THOURY,

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'autoriser le Président à signer :

- l'avenant n° 3 à la convention 2009-P-6 joint en annexe, relatif au nouvel échancier de remboursement de l'avance remboursable accordée à GRANVILMER,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 10-244

sur la pêche et les cultures marines : ressources et milieu hors CPER - animation littorale

Réunion du VENDREDI 5 MARS 2010

Réunie le vendredi 5 mars 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

MM. BONNEAU, Mme HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, LAFAY, BIHEL, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, FRANCOIS, LEMAUX, CAUCHY, AMELINE, BASSOT, MM. DIGARD, LEFRANC, THOURY,

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB « Filière ressources et milieu Hors CPER » de 377 000 € votée en 2010, un montant global de 20 000 € au titre du dossier « 10PANIMLIT Filière Ressources et Milieu Hors CPER AE » ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, une subvention de 20 000 € à l'Association Mer et Terroirs du Cotentin et du Bessin, pour la mise en oeuvre des actions 9 et 10 du programme de l'axe IV du FEP sur la base d'une dépense prévisionnelle de 112 700 € TTC, ventilée comme suit :

- 16 825 € pour l'action 9 de l'animation territoriale pour « Animation littorale AE »,
- 3 175 € pour l'action 10 de l'acquisition de compétences pour « Animation littorale AE » ; ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- une avance de 50 % sur demande écrite du bénéficiaire,
- le solde sur présentation du bilan technique et financier de l'action,
- dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui des dépenses prévisionnelles, la participation de la Région sera réduite au prorata ;

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention correspondante jointe en annexe,
- tous les actes utiles à la mise en oeuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 10-245

sur la pêche et les cultures marines : ressources et milieu hors CPER - études et recherche

Réunion du VENDREDI 5 MARS 2010

Réunie le vendredi 5 mars 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

MM. BONNEAU, Mme HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, LAFAY, BIHEL, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, FRANCOIS, LEMAUX, CAUCHY, AMELINE, BASSOT, MM. DIGARD, LEFRANC, THOURY,

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB « Filière ressources et milieu Hors CPER » de 377 000 € votée en 2010, un montant global de 99 500 € au titre du dossier « 10PETURECH Filière Ressources et Milieu Hors CPER AE », ventilé comme suit :

- 3 500 € pour le programme SPONTOX « Etudes et Recherche AE »,
- 96 000 € pour le programme 2010 de l'UMR M1000 Physiologie et Ecophysiologie des Mollusques Marins « Etudes et Recherche AE » ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, les subventions suivantes :

à l'Université de CAEN :

- 3 500 € en faveur de l'Equipe de Recherche en Physico-Chimie et Biotechnologies (ERPCB) pour le programme SPONTOX, sur la base d'une dépense prévisionnelle de 96 678,51 € TTC,

- 96 000 € en faveur du Laboratoire UMR M 1000 Physiologie et Ecophysiologie des Mollusques Marins, pour le programme d'appui scientifique et technique aux filières pêche et cultures marines, sur la base d'une dépense prévisionnelle totale de 223 853,33 € TTC, soit :

- . 15 000 € pour le projet « Céphalopodes, écologie de la ressource et valorisation de son exploitation », sur la base d'une dépense prévisionnelle de 33 350,39 € TTC,
- . 20 000 € pour le projet « Caractérisation trophique des écosystèmes côtiers bas-normands exploités par la conchyliculture en vue d'une exploitation durable par les professionnels, sur la base d'une dépense prévisionnelle de 47 535,43 € TTC,
- . 15 000 € pour le projet « Base d'étude de la reproduction des mollusques marins en vue d'une exploitation durable par les professionnels de la côte Ouest du Cotentin, sur la base d'une dépense prévisionnelle de 38 876,21 € TTC,
- . 25 000 € pour le projet « Comparaison d'huîtres diploïdes et triploïdes : développement de marqueurs liés à la reproduction et la mise en réserve énergétique pour l'exploitation de la *Crassostrea gigas* », sur la base d'une dépense prévisionnelle de 60 555,64 € TTC,
- . 21 000 € pour le projet « Alimentation de l'ormeau d'élevage *Haliotis tuberculata* conception d'un système de co-culture ormeaux / *palmaria plamata* », sur la base d'une dépense prévisionnelle de 43 535,66 € TTC ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- une première avance de 50 % sera versée à la signature de la convention, et sur demande écrite du bénéficiaire,

- le solde sur présentation des différentes synthèses de cette étude, d'un état récapitulatif complet et certifié des recettes et des dépenses,

- dans le cas où le montant des dépenses réalisées serait inférieur à celui des dépenses prévisionnelles, la participation de la Région sera réduite au prorata ;

- d'autoriser le Président à signer :

- les conventions correspondantes jointes en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 10-246

sur le tourisme : professionnalisation des acteurs du tourisme

Réunion du VENDREDI 5 MARS 2010

Réunie le vendredi 5 mars 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

MM. BONNEAU, Mme HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, LAFAY, BIHEL, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, FRANCOIS, LEMAUX, CAUCHY, AMELINE, BASSOT, MM. DIGARD, LEFRANC, THOURY,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter :

- sur l'AESUB « Professionnalisation des acteurs du tourisme » de 922 500 € votée en 2010, un montant global de 103 903,17 € au titre du dossier 10TINGENIF « Renforcement de l'ingénierie » ventilé comme suit :

- . 20 400 € pour le « FACIT »,
- . 83 503,17 pour « l'Ingénierie Territoriale »,

- sur l'AESUB « Professionnalisation des acteurs du tourisme » de 922 500 € votée en 2010, un montant global de 39 000 € au titre du dossier 10TPROFESF « Accompagnement de la professionnalisation », sous dossier « Réseau » ;

- d'attribuer sur le chapitre 939, au titre du programme « Professionnalisation des acteurs du Tourisme », les subventions suivantes :

- 20 400 € au titre du FACIT, conformément à l'annexe 1,

- 65 651,51 € au titre de l'Ingénierie Territoriale conformément à l'annexe 2,

- 39 000 € aux Gîtes de France Normandie, pour la mise en œuvre du programme d'actions 2010, sur la base d'une dépense subventionnable de 227 383 €,

- 17 851,66 € au titre de l'opération « Cafés de Pays » 2010, conformément à l'annexe 3 ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région, afin de prendre en compte les dépenses à compter du 1^{er} janvier 2010, pour :

- l'Association Tourisme au Pays de la Baie du Mont Saint-Michel,

- l'office de Tourisme de Caen,

- Tourisme en Pays d'Auge,

- Gîtes de France Normandie,

- Pays de la Baie du Mont Saint-Michel,

- le Syndicat Intercommunal pour le Développement du Territoire du Perche

Ornais,

- Tourisme en Bocage Virois,

- le Syndicat Mixte du Val de Vire,

- le Pays d'Ouche Développement ;

- d'annuler la subvention de 16 000 € attribuée à la Communauté de Communes de Bény Bocage, au titre du FACIT, par la délibération n° 09-701 du 25 septembre 2009 ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 10-247

sur le tourisme : qualité dans le tourisme

- - - - -

Réunion du VENDREDI 5 MARS 2010

Réunie le vendredi 5 mars 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

MM. BONNEAU, Mme HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, LAFAY, BIHEL, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, FRANCOIS, LEMAUX, CAUCHY, AMELINE, BASSOT, MM. DIGARD, LEFRANC, THOURY,

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'adhérer à l'Association Tourisme et Handicaps et à l'Association des Départements et Régions Cyclables, le renouvellement s'effectuant tous les ans ;

- d'affecter :

→ sur l'APSUB « Qualité dans le Tourisme » de 2 684 000 € votée en 2010, un montant global de 4 261,07 € au titre du dossier 10FILIERI « Développement des Filières Prioritaires », ventilé comme suit :

- . 3 061,07 € pour le « Tourisme Découverte d'Entreprises »,
- . 1 200 € pour le « Tourisme et Handicap »,

→ sur l'AESUB « Qualité dans le Tourisme » de 365 400 € votée en 2010, les montants suivants :

- 145 336,31 € au titre du dossier 10FILIERF « Développement des Filières Prioritaires », ventilé comme suit :

- . 85 336,31 € pour le « Cheval »,
- . 60 000 € pour le « CLIC – Tourisme Découverte d'Entreprises »,

- 50 600 € au titre du dossier 10PROINTF « Projets Interrégionaux »,

→ sur l'APCPER « Structuration offre qualité tourisme » de 500 000 € votée en 2008, les montants suivants :

- 4 778,78 € au titre du dossier CP5T2240SI « Droitaux vacances pour tous »,

- 2 250 € au titre du dossier CP5T2230SI « Le littoral espaces ruraux et arrières pays »,

→ sur l'AECPER « Structuration offre qualité tourisme » de 1 000 000 € votée en 2008, les montants suivants :

- 10 000 € au titre du dossier CP5T2230SF « Le littoral espaces ruraux et arrières pays »,

- 250 € au titre du dossier CP5T2240SF « Droitaux vacances pour tous » ;

- d'attribuer, au titre du programme « Qualité dans le Tourisme », les subventions suivantes :

* sur le chapitre 909 du Budget de la Région

- 2 250 € pour « Le littoral espaces ruraux et arrières pays », conformément à l'annexe 1,

- 4 778,78 € pour le « Droit aux vacances pour tous », conformément à l'annexe 2,

- 1 200 € à l'Association les Amis de l'Abbaye de Villers Canivet, pour la réalisation de travaux dans le cadre des Buissonnières 2010, sur la base d'une dépense subventionnable de 3 000 €,

- 3 061,07 € à l'EURL Saumonerie Granvillaise, pour l'aménagement d'une salle pour les groupes, sur la base d'une dépense subventionnable de 7 652,67 €,

* sur le chapitre 939 du Budget de la Région

- 18 236,31 € au Comité Régional d'Equitation de Normandie, pour la mise en œuvre du programme d'actions 2010, sur la base d'une dépense subventionnable de 91 181,55 €,

- 30 000 € à l'Association pour le Développement et le Rayonnement du Haras du Pin, pour la mise en œuvre du programme d'actions 2010, sur la base d'une dépense subventionnable de 115 400 €,

- 36 600 € à la Communauté de Communes de l'Agglomération Saint-Loise, pour la mise en œuvre du programme d'animations 2010 au Haras de Saint-Lô, sur la base d'une dépense subventionnable de 122 000 €,

- 500 € à l'IUT de Caen, pour la participation aux frais occasionnés par le projet tuteuré portant sur les JEM de 2014,

- 10 000 € à l'Association des Départements et Régions Cyclables, pour l'adhésion 2010,

- 250 € à l'Association Tourisme et Handicaps, au titre de la cotisation de la Région pour 2010,

- 60 000 € au Comité de Liaison InterConsulaire de Normandie, pour la mise en œuvre du programme d'actions 2010, sur la base d'une dépense subventionnable de 212 250 €,

- 6 000 € à l'Association Tour de Normandie, pour l'édition 2010 du Tour de Normandie en véhicules historiques, sur la base d'une dépense subventionnable de 46 756 €,

- 20 000 € à la Cité de la Mer, pour l'exposition «Océans», sur la base d'une dépense subventionnable de 100 236,63 €,

- 24 600 € à l'Association Le Dit de l'Eau, pour le projet «Echos, Ondes et Miroirs...des eaux en Normandie», sur la base d'une dépense subventionnable de 64 505 € ;

• de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région pour les dossiers suivants, afin de prendre en compte les dépenses à compter du :

- 15 septembre 2009, pour l'IUT de Caen,

- 1^{er} janvier 2010, pour le Comité de Liaison InterConsulaire de Normandie, le Comité Régional d'Equitation de Normandie, l'Association pour le Développement et le Rayonnement du Haras du Pin, la Communauté de communes de l'agglomération Saint-Loise, l'Association Tour de Normandie, l'Association Le Dit de l'Eau, l'Association des Départements et Régions Cyclables, l'Association Tourisme et Handicaps,

- 8 février 2010, pour la Cité de la Mer,

- 10 février 2010, pour l'EURL Saumonerie Granvillaise ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes pour les dossiers d'investissement :

- . des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération, au prorata des dépenses réalisées, sur présentation des factures certifiées acquittées par le ou les fournisseur(s) ou sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées visé, selon le cas, par le Comptable, le Trésorier Payeur, le Maire ou le Président,

- . dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui de la dépense prévisionnelle, la participation de la Région sera réduite au prorata ;

- d'autoriser :

- le Département de la Manche à présenter des dossiers jusqu'à 250 000 € de dépenses éligibles en Commission Permanente (cf. délibération n° 09-193 du 18 décembre 2009), à partir du 1^{er} janvier 2010, au titre de son dispositif en faveur de l'hôtellerie, de la restauration, de l'hôtellerie de plein air, des lieux de visite et des activités de loisirs, conformément aux dispositifs présentés en annexe 4, comme le prévoit le Code Général des Collectivités Territoriales ;

- le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 10-248

sur le patrimoine

Réunion du VENDREDI 5 MARS 2010

Réunie le vendredi 5 mars 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

MM. BONNEAU, Mme HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, LAFAY, BIHEL, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, FRANCOIS, LEMAUX, CAUCHY, AMELINE, BASSOT, MM. DIGARD, LEFRANC, THOURY,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité, Mme LEFRANCOIS ne prenant pas part au vote pour le dossier relatif au Cinéma Arromanches 360,

- de donner un accord de principe :

- à la répartition des frais liés aux travaux sur le réseau de la Cour Commune d'un ensemble immobilier situé Rue Pémagnie, la Région étant propriétaire de l'immeuble situé 5-7 de ladite rue,

- au CIRALE - IPC pour la réalisation à ses frais, des aménagements (plan joint), sous réserve de la délivrance des autorisations administratives liées à ce projet,

- de sortir de l'inventaire régional, le Renault Express immatriculé 3366 TC 14 du parc automobile de la Région et de le mettre en destruction ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec la SAEM ARROMANCHES 360, l'annexe n° 13 à la convention d'exploitation, conformément à l'annexe jointe,

- avec la société RTE EDF Transport, la convention de passage d'une ligne haute tension type Csaï08 (implantation de lignes souterraines en terrain agricole avec inconstructibilité totale sur la bande de servitudes), conformément à l'annexe jointe et à négocier avec RTE, préalablement à la signature de la convention, la remise en état des parcelles à l'identique,

- avec l'Association Normandie 2014, la convention d'hébergement à titre gratuit, dans un local sis 30-32 avenue de l'hippodrome dont le bail court jusqu'au 31/05/2011,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 10-249

sur la Direction des Bâtiments Régionaux

- - - - -

Réunion du VENDREDI 5 MARS 2010

Réunie le vendredi 5 mars 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

MM. BONNEAU, Mme HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, LAFAY, BIHEL, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, FRANCOIS, LEMAUX, CAUCHY, AMELINE, BASSOT, MM. DIGARD, LEFRANC, THOURY,

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

au titre des lycées publics

- d'affecter sur l'AP Maîtrise d'ouvrage « Bâtiments » de 12 160 000 € votée en 2010, sur le chapitre 902, les opérations reprises dans l'annexe jointe ;

- d'attribuer sur le chapitre 932 du Budget de la Région les dotations de fonctionnement complémentaires suivantes :

- 10 346 € à l'EPLEFPA d'Alençon-Sées pour la location de classes mobiles pour l'année 2010 durant les travaux d'extension de l'externat,

- 41 345 € au Lycée Jean Monnet à Mortagne-au-Perche pour la location de classes mobiles du 1^{er} mai au 31 décembre 2010 durant les travaux de restructuration de locaux ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes et conventions utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 10-250

sur la Direction des Bâtiments Régionaux : construction du lycée de l'hôtellerie - restauration, de la boulangerie et de la pâtisserie à Ifs - autorisation de signature d'une convention de mise à disposition des terrains d'assiette en vue de la réalisation par le Conseil Général du Calvados du diagnostic d'archéologie préventive

Réunion du VENDREDI 5 MARS 2010

Réunie le vendredi 5 mars 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

MM. BONNEAU, Mme HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, LAFAY, BIHEL, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

MM. BEAUVAIS, TOURET, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, FRANCOIS, LEMAUX, CAUCHY, AMELINE, BASSOT, MM. DIGARD, LEFRANC, THOURY,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'autoriser le Président à signer :

- la convention de mise à disposition du terrain d'assiette du lycée d'Ifs en vue de la réalisation par le Conseil Général du Calvados du diagnostic d'archéologie préventive jointe en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 10-251

sur les affaires juridiques : autorisation d'ester en justice

Réunion du VENDREDI 5 MARS 2010

Réunie le vendredi 5 mars 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

MM. BONNEAU, Mme HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, LAFAY, BIHEL, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, FRANCOIS, LEMAUX, CAUCHY, AMELINE, BASSOT, MM. DIGARD, LEFRANC, THOURY,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'autoriser le Président :

- à défendre la Région devant le Tribunal Administratif de Caen, dans le cadre d'un recours pour excès de pouvoir déposé par M. BLANCHARD, coiffeur,

- à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 10-252

sur les affaires juridiques : autorisation d'ester en justice

Réunion du VENDREDI 5 MARS 2010

Réunie le vendredi 5 mars 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

MM. BONNEAU, Mme HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, LAFAY, BIHEL, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

MM. BEAUVAIS, TOURET, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, FRANCOIS, LEMAUX, CAUCHY, AMELINE, BASSOT, MM. DIGARD, LEFRANC, THOURY,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'autoriser le Président :

- à défendre la Région devant le Tribunal Administratif de Caen, dans le cadre d'un recours pour excès de pouvoir déposé par Mme Dorine LECONTE-COUTURE,

- à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 10-253

sur le personnel de la Région : versement d'un acompte sur la subvention attribuée au Comité des Oeuvres Sociales

Réunion du VENDREDI 5 MARS 2010

Réunie le vendredi 5 mars 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

MM. BONNEAU, Mme HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, LAFAY, BIHEL, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, FRANCOIS, LEMAUX, CAUCHY, AMELINE, BASSOT, MM. DIGARD, LEFRANC, THOURY,

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur les chapitres 930, 932 et 933 du Budget de la Région, au Comité des Oeuvres Sociales du personnel, un acompte de 30 783 € sur la subvention 2010 à venir, pour l'achat de tickets CESU et les prestations liées aux vacances ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 10-254

sur le personnel de la Région : attribution des subventions aux mutuelles

Réunion du VENDREDI 5 MARS 2010

Réunie le vendredi 5 mars 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

MM. BONNEAU, Mme HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, LAFAY, BIHEL, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

MM. BEAUVAIS, TOURET, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, FRANCOIS, LEMAUX, CAUCHY, AMELINE, BASSOT, MM. DIGARD, LEFRANC, THOURY,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de reconduire la mesure de la prise en charge à hauteur de 25 % de la cotisation versée par les agents à une mutuelle à titre individuel ou collectif, quel que soit le risque couvert ;

- d'attribuer sur les chapitres 930, 932, 933 du Budget de la Région, au titre de l'année 2010, les subventions maximales suivantes, en fonction du montant prévisionnel des cotisations dont les agents devront s'acquitter :

- 45 000 € à la Mutuelle INTERIALE (branche individuelle + contrat groupe),

- 4 000 € à la Mutuelle des Agents Territoriaux et Membres Extérieurs de Normandie (MUTAME),

- 12 000 € à la Mutuelle Nationale Territoriale (MNT),

- 400 € à la Mutuelle Nationale des Fonctionnaires des Collectivités Territoriales (MNFCT) ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 10-255

sur le personnel de la Région : autorisation de signer la convention Pôle Emploi pour l'accueil d'un Contrat Unique d'Insertion (CUI)

Réunion du VENDREDI 5 MARS 2010

Réunie le vendredi 5 mars 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

MM. BONNEAU, Mme HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, LAFAY, BIHEL, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

MM. BEAUVAIS, TOURET, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, FRANCOIS, LEMAUX, CAUCHY, AMELINE, BASSOT, MM. DIGARD, LEFRANC, THOURY,

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de prélever sur le chapitre 930 du Budget de la Région, les crédits correspondants nécessaires à l'accueil d'un Contrat Unique d'Insertion ;

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention pôle emploi pour l'accueil de M. BERTRAND en Contrat Unique d'Insertion (CUI),

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 10-256 bis

sur le personnel de la Région : versement d'une subvention exceptionnelle à l'Association Sportive

Réunion du VENDREDI 5 MARS 2010

Réunie le vendredi 5 mars 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

MM. BONNEAU, Mme HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, LAFAY, BIHEL, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, FRANCOIS, LEMAUX, CAUCHY, AMELINE, BASSOT, MM. DIGARD, LEFRANC, THOURY,

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur les chapitres 930, 932 et 933 du Budget de la Région, une subvention exceptionnelle de 5 700 € à l'Association Sportive du Conseil Régional de Basse-Normandie, pour sa participation au tournoi de football interrégional qui aura lieu les 4 et 5 mai 2010 à la Réunion ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 10-257

sur le Fonds d'Interventions Régional : Association des Anciens Conseillers Régionaux de Basse-Normandie

Réunion du VENDREDI 5 MARS 2010

Réunie le vendredi 5 mars 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

MM. BONNEAU, Mme HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, LAFAY, BIHEL, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, FRANCOIS, LEMAUX, CAUCHY, AMELINE, BASSOT, MM. DIGARD, LEFRANC, THOURY,

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget de la Région, une subvention de 5 000 € à l'Association des Anciens Conseillers Régionaux de Basse-Normandie, pour l'année 2010, pour son fonctionnement et le financement de ses activités ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 10-258

sur le Fonds d'Interventions Régional : Assemblée des Conseils Economiques et Sociaux Régionaux de France

Réunion du VENDREDI 5 MARS 2010

Réunie le vendredi 5 mars 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

MM. BONNEAU, Mme HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, LAFAY, BIHEL, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, FRANCOIS, LEMAUX, CAUCHY, AMELINE, BASSOT, MM. DIGARD, LEFRANC, THOURY,

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de renouveler l'adhésion de la Région à l'Assemblée des Conseils Economiques et Sociaux Régionaux de France ;
- d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget de la Région, un montant de 6 000 € à l'Assemblée des Conseils Economiques et Sociaux Régionaux de France, correspondant à la cotisation de la Région pour l'année 2010 ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 10-259

sur le Fonds d'Interventions Régional : Amicale des Anciens du Conseil Economique et Social Régional de Basse-Normandie

Réunion du VENDREDI 5 MARS 2010

Réunie le vendredi 5 mars 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

MM. BONNEAU, Mme HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, LAFAY, BIHEL, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, FRANCOIS, LEMAUX, CAUCHY, AMELINE, BASSOT, MM. DIGARD, LEFRANC, THOURY,

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget de la Région, une subvention de 3 050 € à l'Association des Anciens du Conseil Economique et Social Régional de Basse-Normandie, pour son fonctionnement et le financement de ses activités pour l'année 2010 ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 10-260

sur la promotion de la Région : soutien aux manifestations culturelles

Réunion du VENDREDI 5 MARS 2010

Réunie le vendredi 5 mars 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

MM. BONNEAU, Mme HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, LAFAY, BIHEL, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

MM. BEAUVAIS, TOURET, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, FRANCOIS, LEMAUX, CAUCHY, AMELINE, BASSOT, MM. DIGARD, LEFRANC, THOURY,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'attribuer sur le chapitre 933 du budget de la Région, au titre du soutien aux manifestations culturelles, un montant total de subventions de 11 500 € réparti comme suit :

Bénéficiaires	Manifestations	Subventions
Association Chauffer dans la Noireur	18 ^{ème} édition du Festival Chauffer dans la Noireur du 9 au 11 juillet 2010 à Montmartin sur Mer (50)	2 500 €
Compagnie PMVV le Grain de Sable	9 ^{ème} Rencontre d'été festival théâtre et culture du 17 juillet au 22 août 2010 dans le Calvados	4 000 €
Association Balkans Transit	6 ^{ème} édition du Printemps Balkanique du 31 mars au 28 mai 2010 en région Basse-Normandie	5 000 €

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 10-261

sur la promotion de la Région : soutien aux manifestations sportives

Réunion du VENDREDI 5 MARS 2010

Réunie le vendredi 5 mars 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

MM. BONNEAU, Mme HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, LAFAY, BIHEL, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

MM. BEAUVAIS, TOURET, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, FRANCOIS, LEMAUX, CAUCHY, AMELINE, BASSOT, MM. DIGARD, LEFRANC, THOURY,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du soutien aux manifestations sportives, un montant total de subventions de 15 500 € réparti comme suit :

Bénéficiaires	Manifestations	Subventions
Ecole de voile de Cherbourg	Organisation d'un National NEO 4.95, régates de voile adaptée et handisport à Cherbourg du 13 au 15 mai 2010	500 €
Comité d'organisation Course Paris Camembert	71 ^{ème} édition de la course cycliste Paris Camembert le 13 avril 2010	5 000 €
Comité d'organisation les Courants de la Liberté	Festival de courses pour tous du 11 au 13 juin 2010	10 000 €

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 10-262

sur la promotion de la Région : soutien aux opérations d'animation locale

Réunion du VENDREDI 5 MARS 2010

Réunie le vendredi 5 mars 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

MM. BONNEAU, Mme HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, LAFAY, BIHEL, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

MM. BEAUVAIS, TOURET, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, FRANCOIS, LEMAUX, CAUCHY, AMELINE, BASSOT, MM. DIGARD, LEFRANC, THOURY,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'attribuer sur le chapitre 933 du budget de la Région, au titre du soutien aux opérations d'animation locale, un montant total de subventions de 6 500 € réparti comme suit :

Bénéficiaires	Manifestations	Subventions
Syndicat d'initiatives de Moulins-la-Marche	20 ^{ème} édition de la Fête des Potiers les 24 et 25 juillet 2010	500 €
Association Retro Festival	Rétro festival rassemblement de véhicules de collection à l'hippodrome de Caen les 3 et 4 juillet 2010	5 000 €
Association Faire Play	Organisation de la fête franco-britannique Faire Play le 10 octobre 2010 à Vire	1 000 €

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 10-263

sur la promotion de la Région : soutien aux actions de solidarité

Réunion du VENDREDI 5 MARS 2010

Réunie le vendredi 5 mars 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

MM. BONNEAU, Mme HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, LAFAY, BIHEL, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

MM. BEAUVAIS, TOURET, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, FRANCOIS, LEMAUX, CAUCHY, AMELINE, BASSOT, MM. DIGARD, LEFRANC, THOURY,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 930 du budget de la Région, au titre du soutien aux actions de solidarité, un montant total de subventions de 1 500 € réparti comme suit :

Bénéficiaires	Manifestations	Subventions
Association AFN de Montabot (50)	Acquisition d'un drapeau	500 €
Société Nationale d'entraide de la Médaille Militaire 220 ^{ème} section de Lisieux	Acquisition d'un drapeau	500 €
Amicale des Anciens Combattants de Honfleur	Acquisition d'un drapeau	500 €

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 10-264

sur la promotion de la Région : soutien à l'organisation de congrès, forums et colloques

Réunion du VENDREDI 5 MARS 2010

Réunie le vendredi 5 mars 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

MM. BONNEAU, Mme HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, LAFAY, BIHEL, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

MM. BEAUVAIS, TOURET, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, FRANCOIS, LEMAUX, CAUCHY, AMELINE, BASSOT, MM. DIGARD, LEFRANC, THOURY,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'attribuer au titre du soutien à l'organisation de congrès, forums et colloques, un montant total de subventions de 6 000 € réparti comme suit :

* sur le chapitre 930 du budget de la Région,

Bénéficiaire	Manifestation	Subvention
Cercle de Généalogie du Calvados	9 ^{ème} Rencontre généalogique normande les 22 et 23 mai 2010 à Caen	1 000 €

* sur le chapitre 933 du budget de la Région,

Bénéficiaire	Manifestation	Subvention
Club Alpin Français de Caen	Congrès de la Fédération Française des Clubs Alpins et de Montagne les 22 et 23 janvier 2011 à Caen	5 000 €

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR